

**RÉDACTION ET
ADMINISTRATION**
88, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. Il 84

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 m 3 m 6 m 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

**ANNONCES
PUBLICITAS S. A.**
Fribourg
Rue de Romont, 7
Téléphone 640

PRIX DES ANNONCES
Le millimètre sur une colonne
Canton 8 1/2 ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

**La réforme de la constitution française.
Dans les Conseils généraux en France.
Le rétablissement de la peine de mort en Espagne.
La construction navale au Japon.
Les leçons de la mort d'Alexandre de Serbie.**

On annonce de Paris que le président du Conseil, M. Doumergue, qui avait conféré mardi avec le président du Sénat, M. Jeanney, au sujet de la date de la rentrée parlementaire, s'est entretenu hier, mercredi, de la même question avec M. Bouisson, président de la Chambre. Il se confirme que le Parlement sera convoqué pour le mardi 6 novembre.

Demain, vendredi, un conseil de cabinet arrêtera définitivement la date de la rentrée parlementaire. Le gouvernement a, comme on sait, l'intention, avant le vote du budget, de saisir les deux Chambres d'un projet de convocation de l'Assemblée nationale, pour la réforme de la constitution.

Hier mercredi, dans tous les départements français, s'est ouverte la session d'automne des conseils généraux, qui a débuté par l'élection du président et du bureau.

Dans tous les conseils, les doyens d'âge ou les présidents ont évoqué le double assassinat de Marseille. Après avoir manifesté, au nom des assemblées départementales, leur sympathie pour la Yougoslavie en deuil, les orateurs se sont associés aux manifestations à la mémoire de M. Barthou et du président Poincaré.

Dans la liste des présidents qui ont été élus hier, on note les noms de M. Louis Marin, à Nancy; M. Piétri, à Ajaccio (Corse); M. Léon Bérard à Pau (Basses-Pyrénées), à la place de M. Louis Barthou.

A Madrid, les ministres espagnols se sont réunis hier, mercredi, en conseil. Le ministre de la guerre a annoncé qu'il avait reçu des nouvelles satisfaisantes des Asturies. A la sortie de la réunion, M. Lerroux a déclaré que les dossiers des insurgés condamnés à mort à Barcelone avaient été examinés, mais, comme les dossiers des condamnés des Asturies ne sont pas encore arrivés à Madrid, aucune décision n'a été prise.

Un nouveau conseil aura lieu à ce propos aujourd'hui, jeudi, sous la présidence de M. Alcalá Zamora.

La Gaceta de Madrid a publié hier le texte de la loi qui rétablit la peine de mort pour certains délits, soit pour les attentats de caractère social dont les auteurs se sont servis d'explosifs, ou pour les agressions à main armée ayant causé la mort ou des blessures graves. La loi entrera en vigueur aujourd'hui, jeudi.

C'est, comme nous l'avons montré hier, avec un plan d'accord naval très précis que le délégué naval nippon à Londres va aborder les négociations de Londres.

L'amiral Yamamoto a déclaré en outre : « Le droit d'égalité dans la défense nationale est à la base de notre thèse. Quant aux chiffres du tonnage qui nous assureraient cette égalité, c'est là un point sur lequel nous espérons tomber d'accord avec les experts dans un avenir prochain. »

Prié de préciser si le Japon réclamerait l'égalité de tonnage global avec les autres puissances navales, l'amiral s'est refusé à répondre. Mais il a indiqué que son pays tenait particulièrement à augmenter sa puissance sous-marine; il a déclaré, d'autre part, que les navires porte-avions constituaient la plus offensive de toutes les armes.

La Landespost de Prague a reproduit, à l'occasion de l'attentat de Marseille, un manifeste de l'Union centrale croate paru le

13 mai dans le journal des émigrés croates *Nefavisna Hrvatska Orchava*, à la suite d'une séance du comité central croate tenue à Seraing, en Belgique. Ce manifeste, reprochant aux Serbes d'avoir violé la parole donnée aux Croates, touchant leur autonomie dans la Confédération serbo-croato-slovène, rendait le roi Alexandre responsable de cette trahison et de toutes les injustices infligées au peuple croate et ajoutait que le roi répondrait sur sa tête de la mort du chef croate Stéphane Raditch, de Paul Raditch et des autres chefs croates immolés par les Serbes. « Au vu des ces faits, concluait le manifeste, nous condamnons à mort Alexandre Karageorgévitch et tout le gouvernement de Belgrade. Les insurgés croates ont le devoir d'exécuter au plus tôt cet arrêt. »

L'arrêt a été exécuté, en effet, et les polices de plusieurs Etats sont aux champs pour découvrir les tenants et aboutissants du complot.

Mais, en mai, aucune autorité ne s'est émue de la menace de mort proférée par le journal des émigrés croates, aucun compte n'en a été demandé à personne.

Tel est l'illogisme de nos lois. On punit le crime, quand il est accompli; mais on le laisse inopunément prêcher.

C'est là une des absurdités du libéralisme.

Dans le fameux manifeste croate qui demandait la tête du roi Alexandre, il est question des deux cousins Raditch, Stéphane et Paul, qui périrent victimes de l'animosité serbe, mitraillés en plein parlement par un député gouvernemental.

Stéphane Raditch fut le chef du parti paysan croate et le champion du fédéralisme yougoslave. Sa popularité était immense. Il avait soutenu à la conférence de Gênes les revendications croates, qui avaient naturellement les sympathies de l'Italie.

Un moment, il se réconcilia avec les Serbes et entra au gouvernement; mais il retourna bientôt à l'opposition. Son cousin Paul avait été pareillement ministre dans un cabinet de conciliation.

La veuve de Stéphane Raditch vit à Zagreb (ou Agram), capitale de la Croatie. Elle tient un modeste magasin de papiers, qui était naguère une librairie dont on lui a interdit de continuer l'exploitation. Ses fenêtres sont les seules de Zagreb où le drapeau yougoslave ne flotte pas voilé de crêpe et où le portrait du roi assassiné ne soit pas exposé. Son magasin est le seul où l'on voie le portrait de Stéphane Raditch encadré du drapeau croate, qui est un drapeau séditionnel. Les autorités ménagent cette femme, qu'entoure le respect du peuple croate et dont le magasin porte comme enseigne ces mots, également séditionnels : « Sacré pour cent mille Croates. » La police laisse faire; elle se borne à mettre Mme Raditch à l'amende, quand elle se dérobe à l'obligation de pavoiser sa maison.

On souhaiterait que la mort du roi fût l'occasion d'une réconciliation entre les trois peuples de la Yougoslavie. Il faudrait que, suivant le généreux exemple de Mgr Korochetz, le chef persécuté des catholiques slovènes, qui du fond de son exil a envoyé ses condoléances à Belgrade au sujet de la mort du monarque, Serbes, Slovènes et Croates se tendissent la main sur le cercueil d'Alexandre I^{er}. On dit le régent, le prince Paul, capable d'un geste magnanime. C'est un homme doux et fin. Mais il est flanqué de deux conseillers de régence connus pour l'ardeur de leurs sentiments panserbes.

Ne désespérons pas, cependant. A Belgrade, on doit sentir le besoin d'une détente. Et

comme, heureusement, ce n'est pas un Croate qui a tué le roi, mais un Macédonien bulgare, et que le chef terroriste croate Pavelitch, qui aurait été l'instigateur du complot, n'a jamais eu de crédit en Croatie, où l'on n'écouait que Stéphane Raditch et son successeur Matchek, il est permis d'espérer que la voix de la raison l'emportera sur un aveugle ressentiment et que les Serbes comprendront que le meilleur moyen de « garder la Yougoslavie », selon les dernières recommandations de leur roi expirant, c'est de faire la paix avec les Croates et les Slovènes.

Sur une condamnation

Le jury de la Seine a condamné à mort Violette Nozière la parricide. On a pu lire dans les journaux le récit de la séance de condamnation, qui mettait le sceau au pathétique affreux des séances précédentes. Une mère qui adjure sa fille de laver son père d'une atroce imputation, cette mère elle-même échappée de peu au forfait de sa fille assassine. Une fille qui ne rétracte rien, mais qui, avec des cris terribles, supplie sa mère de lui pardonner. La mère qui pardonne et qui se désiste en tant que partie civile, au moment où la menace de la condamnation à mort rase déjà la tête de son enfant. Celle-ci, traquée, panique, criant : « Non, non, je ne veux pas de la peine de mort ! » Et, finalement, le lendemain, la peine de mort la foudroyant, et le jury, impassible, refusant de bouger, de sortir de son silence pour affirmer des circonstances atténuantes qui sauveraient la jeune tête vouée au couperet.

Et, enfin, après les explosions de fureur démentée de la réprouvée, après son refus frénétique de souscrire à l'ultime démarche de salut que veulent tenter ses avocats, l'introduction soumise et l'on devine combien tremblante du recours en grâce au président de la République. S'il le rejette, la Cour a décrété que la condamnée sera conduite à son supplice, comme dans les vieux âges, en chemise, pieds nus et la tête couverte d'un voile.

Donc, en ce moment, la tête de Violette ne tient plus sur ses épaules qu'en rapport du « oui » ou du « non » que prononcera dans quelques jours M. Albert Lebrun, qui emporte avec lui, en lui, ce débat de vie ou de mort vers Belgrade, vers les obsèques d'Alexandre I^{er} de Yougoslavie, mort lui aussi assassiné, comme le père Nozière.

Dans cet instant de suspension, je m'efforce de m'imaginer ce que fut cette jeune tête promise à la sinistre sciure de bois, au moment infiniment émouvant où l'aspergea l'eau de son baptême.

C'était, sans doute, quelque part dans une paroisse de Paris, vers la fin d'une matinée de dimanche — jour non ouvrable — ou dans l'après-midi. La mère — celle qui, il y a trois jours, criait : « Violette, tu es toujours mon enfant, et je te pardonne !... » — la mère n'était pas là. Elle reposait encore, glorieuse et souriante, sur son lit d'accouchée, en attendant le retour du modeste cortège. Mais le père, lui, était là, celui à qui les petites mains, toutes minuscules encore et fermées en deux poings roses sur le manteau de linon prodé, devaient un jour préparer le poison. Le prêtre à la fois recueilli et preste, flanqué d'un sacristain blasé, vaquait à l'auguste et mystérieux sacrement. L'interrogatoire rituel se déroulait autour de l'enfant couché aux bras de l'accoucheuse : — Violette, que demandez-vous à l'Eglise de Dieu ? — Et le parrain, pour elle, répondait : — La foi. — Le prêtre : — Quel bien vous procure la foi ? — Le parrain : — La vie éternelle...

Et, après l'exsufflation : « Sors de cet enfant, esprit impur !... », après les signes de croix : « Gardez, Seigneur, votre âme... », après l'imposition des mains : « Eloignez, Seigneur, tout aveuglement de son cœur... », après l'imposition du sel : « Violette, recevez le sel de la sagesse... », après les exorcismes solennels : « Je t'adjure, esprit impur, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, de sortir et de t'éloigner de cette servante de Dieu... », après l'éphphéa, c'est-à-dire l'ouverture mystique des oreilles, après l'onction de l'huile et la grande profession de foi, après toutes les préparations sacrées au ruisellement lustral et rédempteur, l'eau enfin avait coulé : « Violette, je te baptise... Reçois cette robe blanche et porte-la sans tache jusqu'au tribunal de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour avoir la vie éternelle... »

Tout autour de la paroisse, le Paris de 1914 ou de 1915, vidé et prodigieusement tendu, ignorait, de toute son énorme indifférence de capitale

moderne et de capitale engagée dans une immense guerre peut-être mortelle, la naissance et l'entrée bienheureuse dans la société des saints de l'imperceptible petite fille. Une chrétienne de plus, cependant, était née, dont tout l'univers ne payerait pas l'âme ornée des mérites de Jésus-Christ !

Or, dix-neuf ans après, dans le Paris de Stavisky, de l'affaire Prince et du « 6 février », qui continue de couvrir sourdement, dans le Paris des funérailles nationales de M. Barthou tombé sous les balles des terroristes croates ou bulgares, dans un Paris aussi tragique, moralement, que le Paris de la grande guerre, mais tellement moins pur, tellement moins beau, et peut-être plus angossant, voici un autre « tribunal », voici un autre « interrogatoire », voici une autre « robe » et voici un tout autre « exorcisme » !

Aujourd'hui, la société exorcise Violette, qui a trempé sa robe baptismale dans le sang de son père, en la condamnant à avoir la tête non plus lavée mais coupée, non plus rachetée par le sang de Jésus-Christ mais rachetée (... « elle a payé sa dette à la société », on lit déjà cela dans le proche et redoutable communiqué !) par son propre sang. La société, c'est-à-dire un Parquet, une Cour, un procureur, un jury et le public anonyme et multiforme où voisinent le meilleur et le pire...

En face de la société, entre ses deux gardes municipaux : Violette, jeune fille dépravée, jeune fille condamnée, infiniment plus petite, proportionnellement, que le jour de son baptême...

Devant ce spectacle, devant ce face à face terrible, tous ceux qui essayent de penser et de réfléchir ont le droit et ont le devoir de poser des questions.

Cette société avait-elle, moralement, le droit de condamner cette jeune fille à mort ?

Elle a pour elle la législation. Elle a la force. Elle a un droit à châtier ses criminels. Elle en a un autre à se prémunir contre le renouvellement possible et probable de leurs crimes.

Mais, dans ce cas-ci, dans le cas d'une Violette Nozière, a-t-elle le droit, moralement, de la faire expier et de débarrasser l'humanité de la menace qu'elle constitue par la guillotine ?

Avant de répondre, qu'on examine d'abord ce que l'une a fait pour l'autre, la société pour Violette, par la famille, par l'enseignement, par les mœurs, et aussi par la législation qui les réglemente !

Ce serait trop long. Ne relevons que ceci : Cette fille d'ouvriers petits bourgeois thésauriseurs (180.000 francs à la banque, objet de sa convoitise criminelle !) est une enfant unique. Ni frères, ni sœurs ne lui ont été donnés. Un enfant-type, à cet égard !

Les parents, ambitieux pour elle, la font étudier. Cette bachelière qui étudie au-dessus de son rang devient un enfant horriblement gâtée, libre à dix-huit ans d'une liberté crapuleuse.

Quelles vraies et utiles leçons a-t-elle reçues, tant dans sa famille que dans les écoles ? Où est-il maintenant, son baptême ? On voit d'ici le rôle plus qu'effacé qu'il a été permis à la religion de jouer dans la formation de cette enfant, à cette religion mise en quelque sorte au ban de la République, ignorée, méprisée par ses grands hommes, qui n'usent d'elle qu'à l'état de cadavres pour leur enterrement.

Ses parents l'ont-ils seulement envoyée au catéchisme ? A-t-elle seulement fait sa première communion ? Et si oui, qu'ont fait les leçons de ces mêmes parents, de ses maîtresses et de ses maîtres pour seconder la surnaturelle influence ?

Relevons encore ceci : Dans le tribunal, se tient un jeune soldat en uniforme de cavalier, tiré à quatre épingles, celui qu'elle « adorait », celui qu'elle « entretenait », celui pour qui elle a tué son père et manqué sa mère. « Je la croyais riche. » Telle est l'incroyable réponse, incroyablement d'incoscience et de cynisme, qui est tombée de la bouche de ce cavalier-là, interrogé par le président sur l'argent qu'il recevait de « la même au pèze » et même qu'il lui enlevait de force. Le président lui fait gravement honte. Le ministère public le stigmatise furieusement. Des journaux parisiens impriment sans rire que la conscience publique s'en trouve soulagée.

Et le misérable s'en va ! Il retourne à sa caserne, il retourne à sa chambrée, avec votre fils, avec le mien. Car il n'était que témoin, lui, pas accusé de quoi que ce soit. Témoin, simplement. La Justice, l'austère, la rigoureuse Justice ne peut rien contre lui, si ce n'est lui infliger un blâme qui n'a même probablement rien de légal. Le résultat le plus concret de celui-ci ? Mettre ce misérable en exceptionnelle posture devant beaucoup d'autres Violette de débauche. Voilà un milicien dont l'avenir paraît assuré !

Encore une fois, qu'a-t-elle fait, la société édu-

catrice pour cette Violette Nozière envoyée par elle au suprême châtiement ?

Faut-il parler des mœurs du temps ? Je lis ceci, à la page des spectacles, dans le Paris-soir de vendredi (le 12 octobre), dans ce même numéro qui rend compte avec indignation de l'ignoble déposition susdite : « Tel théâtre... (une dénomination), Telle pièce... (un titre) ». Et puis la mention, cyniquement appuyée, d'une exhibition de luxure.

On connaît l'atmosphère non seulement de Paris, mais de toutes nos villes, depuis l'armistice. La luxure y coule à pleins bords.

Faut-il parler des scandales politiques et financiers, de l'atmosphère civique de ces quinze dernières années dignes de dix Tacite au moins, à la façon dont la décadence est digne de l'historien qui, en la peignant, la cloue au pilori !

Faut-il parler de la littérature, du cinéma, des concours de beauté ou de danse, des modes et des plages ?

Voilà les « nœuds de vipères » et voilà les « climats » où les Violette Nozière ont grandi, avec l'assentiment des pouvoirs publics et de l'Opinion publique ! M. Paul Morand, l'auteur d'« Ouvert la nuit », s'ouvrant au jour, réclamait naguère « des cadavres propres ». On a les cadavres que l'on mérite !

Il ne s'agit pas d'innocenter, si faiblement que ce soit, un être corrompu, ni son crime, trois fois abominable. Il s'agit de regarder les choses telles qu'elles sont et de rester fermement loyal et lucide.

Qu'est-ce que la société, notre société contemporaine, a fait pour Violette Nozière, qui lui permette d'envoyer à l'échafaud « son » effrayante enfant ?

Pour condamner à mort — si tant est que la société ait toujours le droit de condamner à mort — la question est discutée, on le sait ; mais je la suppose ici résolue par l'affirmative —, pour condamner à mort, il faut avoir la tête, le cœur et les mains pures ! Il faut surtout n'avoir pas de lourdes responsabilités, d'ordre moral et pédagogique, dans le crime qu'on veut punir. Toute mère n'a pas le droit de maudire son enfant, surtout — fût-elle irréprochable ! — si elle dispose d'autres châtiements.

Et doit-elle seulement penser à punir, à venger, et pas du tout à guérir, à amender ? Est-il disproportionné, déraisonnable de songer à une rémission, à une régénération devant une créature de dix-neuf ans que le Christ avait prise pour Lui, dont Il avait, comme de chacun de nous chrétiens, l'intention de faire une sainte ? La société n'a-t-elle donc rien fait, qui puisse incliner à la modération, contre cette divine volonté ?

Au lieu de supprimer, ne peut-elle entreprendre, fût-ce pour tout ce qui reste de vie à vivre à la coupable, de la réformer, de la sauver ?

Mais, hélas ! où sont ses pénitenciers de salut, à cette société qui a renvoyé, acquittée, par le même jury de la Seine, la Germaine Berton et tant d'autres avec elle ? Et qui dira l'horreur corruptrice de ses prisons, de ses prisons de femmes, notamment ?

Encore une fois, cette société si défectueuse, si sommaire et si contradictoire, si faible contre tant de vices et d'attentats, et si hypocrite à l'égard de tant d'autres, cette société qui aurait elle-même un si formidable besoin de se réformer et de faire pénitence, ne ferait-elle pas mieux, à l'instar de la mère de la coupable qu'elle juge, de se désister quant à la mort, de renoncer à se porter partie civile contre cette lamentable jeune tête qu'elle a tant contribué à faire tourner et à égarer ou à laisser s'égarer ?

Il y a quelque chose d'horrible et de sanglant dans ce verdict de mort contre cette mine pantelante !

Ce sursaut de « vertu » apparaît comme étranger non seulement à la miséricorde, mais à la justice !

Il nous fournit la triste occasion de redire que, dans la vie, tout se tient, que la vérité est une, que le Bien est un, et qu'il n'est pas bon aux hommes de guerroyer Dieu de ses dons.

Il nous force à redire aujourd'hui plus qu'hier : respect à la morale une et indivisible !

Léopold Levaux.

Détente entre Budapest et Belgrade

Budapest, 17 octobre.

Afin d'éclaircir l'affaire du Hongrois Konek tué le 15 octobre, près de la localité de Lenti, à la frontière hongaro-yougoslave, par des douaniers yougoslaves, les autorités yougoslaves ont invité, selon les termes de la convention conclue à Belgrade le 21 juillet, les autorités hongroises à une enquête commune.

La commission mixte a constaté que l'usage des armes par les postes yougoslaves était pleinement justifié dans le cas présent, car Konek, qui était faible d'esprit, avait continué à marcher malgré les sommations et les coups tirés en l'air.

Les délibérations de la commission se sont déroulées dans une loyauté et une politesse absolues.

Une mesure nécessaire

Paris, 18 octobre.

Le tribunal civil de la Seine a prononcé hier, mercredi, la dissolution de la Ligue des objecteurs de conscience (adversaires du service militaire), qui a été déclarée contraire à l'ordre public.

Le deuil de la Yougoslavie

Les missions étrangères à Belgrade

Belgrade, 18 octobre.

MM. Albert Lebrun et Paul-Boncour, le maréchal Pétain et les délégations de la Chambre et du Sénat français sont arrivés à Belgrade hier matin mercredi, à 8 h. 20.

A sa descente du train, le président de la République a été salué par les régents et par M. Ouzounovitch, président du Conseil, entouré de tous les membres du gouvernement.

M. Lebrun a passé en revue la compagnie d'honneur, puis il est monté en voiture avec le prince régent Paul et s'est rendu au palais royal, où il résidera pendant son séjour à Belgrade. Les délégations turques et grecques sont arrivées hier matin, à 1 heure, et la délégation italienne, à 8 heures.

Belgrade, 18 octobre.

Un détachement de 120 marins anglais ayant à leur tête l'amiral Fischer, commandant les forces navales britanniques dans la Méditerranée, a quitté la ville de Dubrovnik pour se rendre à Belgrade. Ils représenteront la marine britannique aux funérailles du roi Alexandre.

Belgrade, 18 octobre.

M. Albert Lebrun a reçu la visite du roi Carol de Roumanie. Le président a ensuite rendu au roi sa visite, puis il est allé déposer une couronne sur le catafalque d'Alexandre Ier. Les soldats et les marins français ont défilé dans les rues de Belgrade, accueillis avec sympathie par la foule.

Belgrade, 18 octobre.

Le général Denain, ministre français de l'Air, est arrivé à Belgrade.

Le général Goering est arrivé à bord d'un avion. Reçu par les représentants de l'armée et de la marine yougoslaves, le premier ministre prussien a déposé, sur le catafalque du roi Alexandre, une couronne portant cette inscription : « L'armée allemande à son héroïque adversaire d'autrefois, en témoignage de sa profonde affliction. »

Au cours de la journée, tous les chefs des missions étrangères, au nombre de 29, venus pour les funérailles du roi Alexandre, ont déposé des couronnes sur le cercueil du roi.

M. Lebrun a reçu MM. Titulesco, ministre roumain des affaires étrangères et Ouzounovitch, président du conseil yougoslave.

Condoléances d'un chef croate

Belgrade, 18 octobre.

M. Matchek, chef de l'ancien parti paysan croate, actuellement interné à Zagreb, a adressé à la reine-mère et au roi Pierre II un télégramme de condoléances dans lequel il se déclare « fanatique de l'unité yougoslave » et ajoute que tous ses actes n'ont jamais été dirigés que contre le système de gouvernement, et non contre l'unité.

Tous les chefs des partis de l'opposition ont envoyé de semblables télégrammes.

Ces manifestations de loyalisme ont été accueillies avec une vive satisfaction à Belgrade.

LA GUERRE DU CHACO

Genève, 18 octobre.

En réponse à la dépêche qui lui a été adressée le 15 octobre par le sous-comité de conciliation, le gouvernement paraguayen, dans un télégramme adressé au secrétaire général de la Société des Nations, maintient son point de vue, c'est-à-dire exige la cessation préalable des hostilités avec des garanties de sécurité.

On prévoit que le sous-comité de conciliation aura une nouvelle séance lundi ou mardi.

Les événements d'Espagne

Barcelone, 17 octobre.

On communique le bilan des victimes de l'insurrection catalane : pour toute la Généralité, le chiffre des morts s'élève à douze ; celui des blessés, à 64.

Des bateaux ont transporté, pour les jeter en haute mer, 8,000 kilos d'armes et de munitions saisies sur les rebelles.

Le chef de la Sûreté de la Généralité, M. Humberto Gil, a été arrêté, ainsi que l'ancien secrétaire de la police Baldomero Sancho.

On a appréhendé, en outre, un certain nombre de personnes qui ont pris part à différents titres, à l'insurrection.

Madrid, 17 octobre.

Le procureur de la République a fait parvenir au président du tribunal des garanties constitutionnelles une plainte contre les membres du gouvernement catalan. Cette plainte est contresignée par le président du Conseil et le procureur général agissant au nom du gouvernement de Madrid.

A ce document sont joints le texte des déclarations faites par les inculpés ainsi que celui de la communication adressée par M. Compagnys au président de la République pour lui annoncer la constitution de « l'Etat catalan dans la République espagnole ».

Madrid, 18 octobre.

On annonce d'Oviédo (Asturies) que la journée de mardi a été pluvieuse, ce qui a retardé la marche des colonnes qui opèrent dans le bassin minier et a empêché l'action de l'aviation. On dit que des détachements de la Légion et de tirailleurs auraient atteint les abords de Pola de Lena. Certaines personnes, qui reviennent d'Oviédo, où elles se trouvaient pendant les

troubles révolutionnaires, disent que l'aspect de certains quartiers de la ville rappelle celui des localités du front français ; elles estiment que les dégâts matériels, rien que pour Oviédo, dépassent 200 millions de pesetas.

Le journal El Debate assure qu'un tribunal révolutionnaire fonctionnerait à Oviédo et qu'il aurait prononcé quelques condamnations à mort. Ce même journal dit que, selon des renseignements recueillis à Léon de source particulière, les révoltés des Asturies étaient au nombre d'environ 20,000.

Madrid, 18 octobre.

La police continue de procéder dans plusieurs endroits à des perquisitions qui ont pour résultat d'amener la découverte d'armes et de munitions et de provoquer des arrestations. A Valence, 1260 grenades ont été trouvées dans une boutique. A Bilbao, 49 bombes et 300 cartouches de dynamite ont été saisies ; de nombreuses arrestations ont été opérées.

D'autre part, on annonce que, dans les Asturies, les troupes ont bombardé la localité de Nava, qui est encore au pouvoir des révolutionnaires.

L'enquête sur l'attentat de Marseille

L'interrogatoire de Pospichil et Rajtich

Marseille, 17 octobre.

Rajtich et Pospichil sont arrivés à Marseille enchaînés et escortés chacun par deux gendarmes. Leur arrivée passa complètement inaperçue.

L'interrogatoire des deux Yougoslaves a commencé dès leur arrivée à Marseille.

Le premier déclara se nommer Zvonimir Pospichil, né le 9 juin 1904, à Vukinoza (arrondissement de Zagreb). Il déclara appartenir à l'organisation révolutionnaire croate qui suit les directives de l'avocat Pavlitch, dont le but est l'instauration d'une Croatie indépendante.

Pospichil habitait en dernier lieu à Munich. Invité à dire dans quelles circonstances il vint en France et à dire tout ce qu'il savait du complot tramé contre le roi, Pospichil déclara notamment :

En septembre, non loin de la frontière yougoslave, nous avons été recrutés par l'organisation. Nous étions cinq : Rajtich, qui se dit Bénès, né en 1903, à Koledinetz (Yougoslavie), Kalemén, Silny ou Malny, le délégué, dont je ne connais pas le nom et que nous désignons par cette appellation, et moi-même.

Pospichil a déclaré ensuite qu'ils se sont trouvés groupés à Lausanne, et qu'ils ignoraient alors le but de leur mission. De Lausanne, ils furent dirigés sur Paris ; la frontière fut passée sans encombre grâce aux passeports remis par l'organisation.

Du 29 septembre au 6 octobre, les conjurés attendirent des instructions. Le « délégué » leur dit alors de se séparer en deux groupes, Rajtich et Pospichil d'une part, d'autre part Silny et Kalemén. Rajtich et Pospichil restèrent à Paris, et les deux autres partirent pour une destination que l'interrogé déclara ignorer. Ce n'est que trois jours après, déclara Pospichil, qu'ils apprirent par les éditions spéciales des journaux la tragédie de Marseille.

Ils décidèrent alors de quitter la France, mais, pour dérouter les recherches, ils décidèrent de se rendre à Fontainebleau, puis prirent le train pour la Suisse et furent arrêtés à Thonon.

Pospichil déclara ensuite au juge d'instruction : « J'ignorais absolument ce que j'aurais à faire à Paris, mes compagnons aussi. Si j'avais su que c'était pour tuer le roi, j'aurais obéi. »

Le juge annonça ensuite à Pospichil que l'inculpation relevée contre lui était celle de complicité d'assassinat. Le terroriste ne s'est nullement ému, et en ce qui concerne la désignation d'un avocat, a dit simplement : « Je n'ai pas besoin d'un avocat. Au surplus, j'accepterai celui que l'organisation désignera pour m'assister. »

Le juge a signé un mandat d'arrêt contre la femme signalée à Aix en même temps que contre l'individu que l'on croit être Kramer, qui ne serait autre que « le délégué » auquel Pospichil a fait allusion.

Marseille, 18 octobre.

Le terroriste Rajtich a été interrogé par le juge d'instruction. Né en 1903, à Koledinetz, en Yougoslavie, il a déclaré être agriculteur et a indiqué comme dernier domicile la ferme de Janka-Pusta, dont il a été question au cours de ces derniers jours. C'est là que se trouvaient réunis les Croates qui, derrière l'avocat Pavlitch, cherchaient à séparer la Croatie de la Yougoslavie.

Comme Pospichil, Rajtich avait été désigné pour se rendre à Paris où de nouveaux ordres devaient être communiqués. Zurich fut le premier arrêt dans ce voyage. Rajtich y fut rejoint par quatre autres conjurés : Kalemén-Suck, Malny, Pospichil et le délégué mystérieux que l'on croit être Kramer.

Les déclarations de Rajtich confirment les indications données le matin par Pospichil : arrêt à Lausanne, entrée en France par Vallorbe, arrivée à Paris, séparation des conjurés en deux groupes. Le second va vers Marseille. Les deux affiliés restés à Paris repartent vers la Suisse dès la réussite de l'attentat, qu'ils apprennent par les journaux.

Rajtich n'a pas vu de femme dans l'équipe à Paris.

Le juge d'instruction n'a pas confronté les

deux hommes. Cette confrontation semble d'ailleurs inutile, en raison de la quasi identité des réponses aux interrogatoires du magistrat.

Malny conduit à Marseille

Melun, 18 octobre.

Le complice de l'auteur de l'assassinat de Marseille, Mio Kraji, alias Malny, arrêté à Melun lundi, est parti à destination de Marseille, escorté de trois gendarmes.

L'incurie de la police française

L'hebdomadaire français Aux écoutés a signalé une nouvelle preuve de l'incurie de la police française :

« Si l'Elysée est à peu près gardé, les ministères ne le sont pas du tout. On entre comme on veut au Quai d'Orsay où se tiennent les conseils de cabinet. Le palais a de nombreuses portes, qui ne sont aucunement gardées. Mercredi, un inconnu de fort mauvaise mine, à l'accent étranger, put pénétrer dans le vestibule des affaires étrangères, une lettre à la main, et se tenir tranquillement au pied de l'ascenseur par lequel descendent les membres du gouvernement.

« Le maréchal Pétain le remarqua et appela un huissier :

« — Qu'est-ce que c'est que cet individu ?
« — Je ne sais pas, Monsieur le Maréchal.
« — Alors, qu'attendez-vous pour le faire partir ?... »

« C'est à ce moment qu'on pria l'homme de bien vouloir se retirer, ce qu'il fit en maugréant.

« M. Lamoureux arrivait à ce moment :
« — Un homme décidé, dit-il, pourrait zigouiller, s'il le voulait, une bonne demi-douzaine de ministres avant qu'on pense à intervenir... »

Aux écoutés donne, en outre, une preuve de la mauvaise organisation des renseignements du gouvernement français :

« M. Doumergue venait de recevoir la nouvelle de la mort du roi, et il avait fait mander tous les ministres par téléphone.

« Tout à coup, la sonnerie retentit. Il alla à l'appareil. C'était un journaliste qui lui annonçait la mort de Barthou.

« Le chef du gouvernement, qui était déjà profondément secoué par l'émotion, faillit suffoquer :

« — Mort ?... Mais ce n'est pas possible ! s'écria-t-il... Je n'ai aucune nouvelle officielle...
« — Nous avons un fil direct avec Marseille.
« — Ah ! fit M. Doumergue, vous êtes mieux outillé que nous... »

L'INCONSCIENCE D'UN JOURNAL CARTELLISTE FRANÇAIS

Au lendemain de la mort de M. Barthou, un journal parisien ultra-radical, l'Œuvre, a eu l'inconscience de mettre en avant, comme un des successeurs possibles aux affaires étrangères, le nom de M. Paul-Boncour.

Au moment où l'entente franco-italienne et la réconciliation italo-yougoslave sont à l'ordre du jour de la politique française, il était vraiment tout à fait opportun de parler d'un Paul-Boncour, dont les Italiens n'oublient pas — et à bon droit — l'injure qu'il a faite au Duce, lorsqu'il l'a qualifié de « César de Carnaval ».

Nouvelles diverses

Le gouvernement de Cuba a rompu ses relations diplomatiques avec la république de Saint-Domingue, en raison du refus de celle-ci de lui livrer l'ex-président Machado.

L'association internationale de la Croix-Rouge s'est réunie hier mercredi, à Tokio ; on y compte 246 délégués de 56 pays différents.

La population de Moscou s'élève à 3,613,000 habitants, dont la masse est formée par des Russes affamés, qui mendient dans la capitale.

Santé publique

Les drogues nuisibles

A Genève, l'organisation internationale de contrôle des drogues nuisibles, dont fait partie le docteur Carrière, directeur du Service fédéral d'hygiène, et constituée aux termes de l'art. 5 de la convention de 1931, a achevé l'évaluation des besoins mondiaux pour 1935.

Les évaluations ont été fournies pour 54 Etats et 99 colonies. Elles ont été établies par l'organe de contrôle pour 15 Etats et neuf territoires.

« L'Echo illustré »

Numéro du 20 octobre : L'attentat de Marseille et la révolution en Espagne, nombreuses photos dans les actualités de cette semaine. — Les funérailles de M. Louis Barthou. — Les sports. — Dans le massif de la Bernina. Huit jours dans une crevasse, récit d'un alpiniste. — Articles de fond sur les missions. — Les pages de la femme et des enfants. — Prochain numéro spécial sur l'hiver, avec un nouveau feuilleton captivant.

La détresse de nos chemins de fer

Le recul des recettes d'exploitation des Chemins de fer fédéraux a continué en septembre. En juillet et en août, le fléchissement par rapport aux années précédentes était dû principalement à la moins-value des résultats dans le service des voyageurs. Pour septembre, c'est le trafic des marchandises qui accuse une diminution de recettes de 1,3 million de francs.

C'est dans le trafic interne et direct suisse que la baisse est la plus forte; le trafic direct avec l'étranger n'a subi qu'une légère diminution, et le trafic de transit est resté à peu près le même que l'année précédente.

Le recul doit être imputé en partie au fait que la situation générale a empiré et en partie à l'accroissement de la concurrence de l'automobile.

Comparativement à septembre 1933, le recul des recettes du service des voyageurs est de 144,000 fr.; comme d'habitude, les chiffres définitifs révéleront un résultat un peu meilleur que celui que nous indiquons aujourd'hui, de sorte que nous pouvons compter sur des recettes à peu près égales à celles de l'année précédente.

Les dépenses d'exploitation ont pu être réduites de 1,1 million de francs en septembre, de sorte que l'excédent des recettes, qui est de 10,6 millions, n'est que d'un demi-million plus faible que celui de 1933.

Le résultat total des trois premiers trimestres de 1934 se chiffre par 251,7 millions de francs de recettes et 180,1 millions de francs de dépenses; l'excédent des recettes, destiné à couvrir les frais de capitaux et d'amortissement, s'élève donc à 71,6 millions de francs, c'est-à-dire à 7,6 millions de francs de plus que pour la même période de 1933.

L'amélioration est due uniquement à la réduction de 8 millions de francs des dépenses d'exploitation; les recettes n'ont pas augmenté, elles accusent, au contraire, un recul de 395,000 francs.

Le Conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux s'est réuni mardi à Berne, pour une séance de deux jours, sous la présidence de M. Walther, conseiller national.

Il a approuvé le rapport sur la gestion pendant le deuxième trimestre de 1934, ainsi que le budget pour l'année 1935 qui, présenté au Conseil fédéral pour être soumis à l'Assemblée fédérale, comprend :

1° Le budget de construction pour 1935 se montant à 25,526,100 fr.;

2° Le budget d'exploitation pour 1935, se montant en recettes à 334,942,500 fr., et en dépenses à 249,093,500 fr.;

3° Le budget du compte de profits et pertes pour 1935, se montant en recettes à 113,963,000 francs et en dépenses à 164,513,000 fr.;

4° Le budget des besoins de trésorerie en 1935, s'élevant à environ 303,000,000 fr.

Le conseil d'administration a ratifié sur tous les points essentiels l'avant-projet du 1^{er} juin 1934 de nouvelle loi des Chemins de fer fédéraux. Il a autorisé la Direction générale à octroyer la gratuité de transport pour 30 kg. de bagages par billet à taxe pleine et pour 20 kg. par billet à demi-taxe (enfants, militaires, etc.). Cette mesure sera soumise à l'approbation de la conférence commerciale.

Il a également autorisé la Direction générale à entreprendre la révision du tarif sur le transport des houilles.

Il a ratifié les projets d'électrification des lignes Bellinzona-Locarno et Gossau-Sulgen et accordé les crédits nécessaires à l'exécution des travaux.

Le projet de loi fédérale sur la concurrence déloyale

La commission du Conseil national chargée d'examiner le projet de loi fédérale sur la concurrence déloyale a siégé le 16 octobre, à Lugano.

La commission, ayant soumis le projet à une discussion approfondie, en a admis le principe à l'unanimité.

Examinant ensuite les articles 1 et 2, lettres a à g, elle s'est longuement arrêtée à la réglementation des dons et primes. Sans vouloir introduire une interdiction générale, elle a décidé à l'unanimité d'insérer dans la disposition dont il s'agit un nouvel élément de fait, d'après lequel est déclaré contraire aux règles de la bonne foi « le fait de promettre ou d'accorder le déplacement gratuit, des facilités de voyage et d'autres avantages analogues, en vue d'obtenir la conclusion d'un contrat de vente ou d'un contrat d'entreprise ».

En outre, l'article 2, lettre f, a été modifié comme suit : « Sont notamment contraires aux règles de la bonne foi : ... f) la violation de prescriptions légales ou conventionnelles sur des conditions de travail, en tant que ces prescriptions sont consacrées par l'usage dans la localité et la profession en cause. »

Enfin, un nouveau fait (f bis) a été ajouté à la lettre f, spécialement en vue de protéger les représentants de commerce à la commission. En voici l'énoncé : « L'emploi de représentants

de commerce à la commission, sans leur accorder une indemnité suffisante pour l'entretien, le logement et le voyage. »

Au surplus, les dispositions précédemment déjà soumises à la discussion ont été adoptées sans changement, telles qu'elles sont sorties des délibérations du Conseil des Etats.

Le Requiem pour M. Barthou à Berne

Mercredi matin a eu lieu, à l'église de la Sainte-Trinité, une cérémonie funèbre à la mémoire de M. Louis Barthou, ancien ministre des affaires étrangères de France. En l'absence du comte Clauzel, ambassadeur de France, encore souffrant, les invités étaient reçus par M. Héroux, conseiller de l'ambassade.

Un catafalque recouvert du drapeau tricolore avait été dressé devant le chœur. A sa droite, prirent place la comtesse Clauzel, les membres et le personnel de l'ambassade; à sa gauche, les représentants du Conseil fédéral, MM. Motta, chef du Département politique, et Etter, chef du Département de l'Intérieur, accompagnés de MM. de Stoutz, chef de la Division des affaires étrangères, Bonna et Bovet, chancelier de la Confédération.

Le corps diplomatique au complet assistait à la cérémonie, ainsi que de nombreux membres du corps consulaire et de la colonie française.

VOTATION GENEVOISE

Les 17 et 18 novembre, le peuple de Genève sera appelé à se prononcer sur les initiatives socialistes pour le redressement financier et pour l'abrogation du 1^{er} juin férial. Il votera également sur la loi indemnifiant les victimes du 9 novembre 1932, et sur le contre-projet présenté au Grand Conseil à ce sujet.

Le jeu à Genève

Le Conseil d'Etat de Genève a décidé de ne pas s'opposer au rétablissement des jeux au Kursaal. Il a pris cette décision contre le préavis de M. Albert Picot.

Tribunaux

Entre socialistes

Les démêlés célèbres du militant socialiste français Sabatier et de sa femme, devenue l'amie du secrétaire général du parti socialiste français Paul Faure, ont occupé, une fois de plus, les tribunaux.

En juin dernier, M. Sabatier comparut une première fois pour violences et port d'arme prohibé. Il fut alors condamné, pour le principe, à 25 francs d'amende, bénéficiant de larges circonstances atténuantes.

Hier, mercredi, M. Sabatier, sa femme et Paul Faure devaient se retrouver devant les juges de la XIII^{ème} Chambre pour deux autres délits : menaces de mort, adultère et complicité.

Les lettres adressées par Gabriel Sabatier à M^{lle} Faure, fille de son rival, et contenant des menaces de mort contre ce dernier, furent, par erreur, remises à une homonyme, une jeune fille étudiante en Sorbonne.

De la sorte, les lettres passèrent des mains de l'étudiante entre celles d'un professeur, puis entre celles du substitut du Parquet.

« Mon arsenal est complet, écrivait Sabatier. Quatre revolvers, deux rasoirs, du vitriol. Je vais le massacrer. Six balles. Trois dans la tête et trois au cœur. Ma chasse continuera jusqu'au tombeau. »

Les débats ont été renvoyés à trois semaines.

Un procès de presse en Valais

On nous écrit : A la suite d'une violente campagne de presse menée contre lui, M. le conseiller d'Etat Cyrille Pitteloud, à Sion, avait intenté un procès au *Courrier de Sion*. Ce procès a été plaidé mardi et mercredi devant le tribunal cantonal, présidé par M. Imboden, de Viège, et composé des juges Défayes, Clausen, de Chastonay et Pouget.

M. Pitteloud était défendu par M. l'avocat Maurice de Torrenté, préfet du district de Sion; le *Courrier*, par MM. Mariéthod et le Dr J.-J. Roten.

Le *Courrier de Sion* a été condamné à 5000 fr. d'indemnité et à tous les frais de procédure.

Un automobiliste condamné

Le tribunal de police du district de Nyon a condamné à 1000 fr. d'amende et aux frais un automobiliste, employé de bureau à Genève, qui, le 21 mai, était entré en collision à Prangins avec une autre automobile. Il y avait eu mort d'homme.

SOMMAIRES DES REVUES

Revue des Deux Mondes, 15, rue de l'Université, Paris. — 15 octobre. — Passage de la ligne. Dernière partie : Edouard Peisson. — Le glissement de l'Etat. Mystères du régime : ***. — Joséphine avant Napoléon. Le ménage Beauharnais. II. : Jean Hanoteau. — En Tunisie. La revanche de Carthage. II. : André Demaison. — Sainte-Beuve. IV. A l'ombre du trône impérial : Victor Giraud. — La langue française en Suisse. Spectacles : Gérard d'Houville. — Les ressources minières de notre empire d'outre-mer : E. du Vivier de Streel. — Farces et farceurs au temps de la Renaissance : Paul Hazard. — Chronique de la quinzaine. Histoire politique : René Pinon.

AVIATION

Un record de vitesse

Le mauvais temps empêcha l'aviateur français Delmotte de faire, dimanche matin, sa tentative en vue du record de vitesse des avions. Mais, lundi matin, la situation s'étant améliorée, un essai officiel fut décidé.

C'est à 8 h. 39, que Delmotte décolla, après avoir roulé 500 mètres, en 11 secondes. Six minutes plus tard, le bolide bleu entamait la base de trois kilomètres tracée sur l'aérodrome de Marignane (Bouches-du-Rhône).

Les trois kilomètres furent parcourus en 22 s. 66/100. Le deuxième passage s'effectua en 22 s. 52/100; le troisième, en 22 s. 80/100 et le dernier, en 22 s. 9/100.

Les douze kilomètres formés par ces quatre parcours consécutifs ont été accomplis en un temps total de 90 secondes 7/100. La moyenne générale est de 480 km. à l'heure.

Si Raymond Delmotte n'a pas atteint, du premier coup, le record détenu par James Wedell, avec 490 km. 800, depuis le 4 septembre 1933, il a, par contre, battu le record de France que le regretté Bonnet détenait depuis le 11 décembre 1924, avec 448 km. 171.

Pour la course Londres-Melbourne

Un tour de force a été réalisé pour que fussent accomplies en temps utile les épreuves du certificat de navigabilité du Blériot-II, le « Sagittaire ».

Quatre-vingt amena l'avion vendredi soir à Villacoublay. Les épreuves furent effectuées samedi et dimanche. Elles étaient pratiquement terminées lundi, et l'avion — un monoplane Blériot surbaissé à train escamotable, équipé d'un moteur Gnome-Rhône K-14 à réducteur et à compresseur — pourrait, pensait-on, s'aligner samedi dans la course Londres-Melbourne.

Malheureusement, hier, mercredi, à l'arrivée au Bourget, près Paris, le train d'atterrissage s'est brisé.

Le record suisse de durée

Le pilote Godinat, à Zurich, vient d'améliorer ce record en le portant de 7 h. 19 m. à 8 h. 45 m. Il est parti vers midi de l'Uetliberg et a survolé les hauteurs jusqu'à 21 h. 1 m. Il a atterri dans de bonnes conditions à 21 h. 10 m. sur l'Allmend, près de Zurich.



MARCEL GODINAT.

AUTOMOBILISME

Le rallye de Monte-Carlo

Nous avons indiqué les principales modifications apportées à la grande épreuve annuelle du tourisme international qu'est le rallye de Monte-Carlo (19-24 janvier), c'est-à-dire l'égalisation du nombre de points prévus pour les six grands itinéraires, ceux partant d'Athènes, Bucarest, Tallinn, Umeå, Stavanger et Palerme, puis la création d'un parc fermé où les voitures seront garées, depuis leur arrivée à Monte-Carlo jusqu'au moment où les concurrents seront appelés à prendre part à deux épreuves dont le but est, non seulement de les départager, mais aussi de faire intervenir l'état du mécanisme.

Ces deux épreuves se disputeront le lendemain de l'arrivée.

La lecture du nouveau règlement laisse apparaître d'autres détails, qui prouvent le soin apporté à la préparation du 14^{ème} rallye. Par ailleurs, il est prévu que les concurrents pourront désigner au choix deux points de départ, lorsque l'un de ces points sera Athènes ou Bucarest. Cette latitude était nécessaire, car nombre d'amateurs hésitaient à choisir, près d'un mois à l'avance, ces itinéraires dont les difficultés peuvent être accrues dans de très fortes proportions, suivant les conditions atmosphériques.

Enfin la liste des récompenses comporte un nouveau challenge, offert par la maison Hotchkiss, destiné au constructeur qui renouvelera l'exploit accompli par cette marque, c'est-à-dire trois victoires consécutives.

SPORTS

Les effectifs de l'Association suisse de football
L'Association suisse de football comprend 21,000 joueurs environ, répartis dans 547 clubs. La finance d'inscription à l'Association suisse de football coûte : 100 francs en ligue nationale; 50 fr. en 1^{re} ligue; 25 fr. en 2^{me} ligue et 10 fr. en 3^{me} ligue, sur laquelle viennent se greffer les cotisations annuelles par équipes; elles sont de 100 fr. en ligue nationale; 80 fr. en 1^{re} ligue; 40 fr. en 2^{me} ligue; 30 fr. en 3^{me} ligue; 15 fr. pour les séries inférieures.

Qu'on y ajoute les droits de licence, l'assurance obligatoire de 4 fr. par joueur, les amendes, etc., et on s'aperçoit que les clubs n'ont plus rien à envier au contribuable. Si les sociétés de ligue nationale et de 1^{re} ligue payent au tarif maximum, elles ne sont que 36 à payer. La contribution des 511 autres clubs forme en réalité une bonne part de la manne de la Fédération suisse.

Quant aux membres libres, nous ne les avons pas fait figurer dans cette énumération pour la raison que, petits clubs citadins ou ruraux, ils ne payent leur écot qu'à l'Association de leur canton, n'ayant droit qu'au championnat cantonal.

Les dirigeants du football suisse que cette exemption empêchait de dormir ont décidé de les imposer à leur tour (15 fr. par an) et de les mettre à l'assurance obligatoire. On sait ce qu'il en est résulté. Une association suisse de football amateur sera créée si l'Association suisse de football persiste dans ses intentions.

Une mauvaise plaisanterie

Après la Norvège, la Finlande affirme qu'elle ne participera au tournoi olympique de football de Berlin, en 1936, que si elle est certaine de n'y rencontrer que des joueurs de football amateurs.

Une simple question : « Amateurs à la manière de Nurmi, coureur à pied itinérant et largement payé, toujours amateur intégral en Finlande ? »

Encore un club en difficulté

L'un des membres influents du Montreux-Sports ayant cessé de soutenir financièrement le club, ce dernier se trouve aux prises avec de grandes difficultés.

Lors d'une première assemblée générale des membres du club, il a été décidé de revenir à l'amateurisme. Une seconde assemblée prendra des décisions définitives en ce qui concerne l'avenir du club.

Avant le match de football Angleterre-Italie

M. Victor Pozzo, commissaire de la Fédération italienne, s'est rendu à Londres à l'effet d'obtenir si possible le renvoi de quelques semaines du match Angleterre-Italie.

Bien que les Anglais aient reconnu la justesse des arguments présentés par M. Pozzo, ils n'ont pas pu consentir à ce renvoi et le match a été fixé définitivement au 14 novembre, à Londres.

Echos de partout

Ce qu'un hôtel flottant consomme

L'île de France, actuellement le plus grand paquebot français, embarqua pour l'une de ses dernières traversées du Havre à New-York les produits alimentaires suivants :

6900 bouteilles vin rouge ou blanc pour les passagers, avec 9300 litres de vin pour l'équipage — sur les bateaux français, le vin est offert gracieusement et à discrétion aux passagers de toutes classes, — 5100 kg. de bœuf, 1100 kg. de veau, 390 kg. de porc, 1700 kg. de mouton et 1400 kg. d'agneau. Quant aux volailles et à la venaison, les passagers de l'île de France en font disparaître de respectables quantités : 2120 poulets, 570 pigeons, 450 canards, 310 poussins, 220 dindes à côté de 230 pièces de divers gibier; enfin, 3800 kg. de poissons frais sont servis comme deuxième plat aux déjeuners et aux dîners, ainsi que 400 kg. de homards et 170 kg. de langoustes.

De plus, 300 douzaines de cuisses de grenouilles ont été emmagasinées pour les gourmets. Quant au caviar qui fait partie du menu de la première classe, les statistiques n'en connaissent pas le poids. Par contre, elles révèlent les masses considérables de légumes et de fruits que les passagers consomment, même quand ils ne sont pas végétariens : 62.350 oranges, pommes, poires, grappe-fruits et citrons, 5073 kg. de raisin, de pêches, d'abricots ou de prunes fraîches, etc., 1450 kg. de tomates, 1350 kg. de haricots verts, 1300 kg. d'oignons, 2850 racines de céleri, 4850 pieds de laitue, 1500 de chicorée et 1200 de scaroles, 750 paquets d'asperges et 220 kg. de champignons.

Et ce n'est pas tout : 1750 kg. de beurre, 51,200 œufs, 2950 litres de lait ainsi que 580 litres de crème fraîche servent à la préparation des plats pendant la traversée. Voilà une avalanche de chiffres impressionnants pour tout le monde et pas seulement pour des maîtresses de maison. Mais nous avons le regret de n'y pas voir figurer le gruyère, le vrai : celui de Suisse.

Moi de la fin

Dans un ménage parisien :
Elle — Qui va offrir une belle auto à sa petite femme chérie ?
Lui. — Je me le demande.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Une électrocution aux Etats-Unis

Le bandit Harry Pierpont, compagnon de Dillinger, a été électrocuté mardi, dans la prison de Columbus (Ohio, Etats-Unis).

L'exécution a été brusquement avancée de 24 heures par crainte d'une tentative d'évasion. Pierpont, récemment, s'était grièvement blessé lors d'une tentative d'évasion, au cours de laquelle son complice Makley avait été tué.

Tremblement de terre en Turquie

Une violente secousse de tremblement de terre a causé quelques dégâts à Denizli (Turquie). Une autre a été ressentie à Brousse.

Grand incendie dans la Gironde

Un incendie a éclaté mardi dans une importante maison de vins de Barsac (Gironde). Les pompiers des communes avoisinantes et de Bordeaux sont sur les lieux.

Le typhon de Manille

Quarante et une personnes auraient péri dans le typhon qui s'est abattu mardi sur Manille. En outre, 55,000 personnes se trouveraient sans abris; les dégâts s'élevaient à deux millions de dollars.

Un ouragan à Chypre

Des dégâts s'élevant à plusieurs millions de francs ont été causés par un ouragan qui a sévi, hier mercredi, dans l'île de Chypre. Plusieurs minarets et les toitures de plusieurs églises et de deux écoles se sont effondrées.

Trois enfants ont été tués par la foudre.

Famine dans le nord du Japon

Le *Nichi-Nichi Shimbun* annonce que plus de 200,000 écoliers des régions du nord du Japon souffrent de la famine du fait que les récoltes ont été en grande partie détruites par les tempêtes récentes.

Des mesures devront être prises d'urgence, mais les autorités locales sont elles-mêmes dans une situation difficile en raison de la misère qui règne parmi les paysans.

Un navire en détresse

On annonce à l'Amirauté britannique que le croiseur *Adventure* a quitté Hongkong pour se porter au secours du remorqueur chinois *Taiko* en détresse à 300 km. de Hongkong. Ce navire, employé à renflouer le navire naufragé britannique *City of Cambridge*, a été pris dans un typhon et serait en danger de couler avec son équipage, soit 90 hommes.

Un hydravion se retourne à l'amérissage

L'hydravion envoyé par une maison cinématographique à la rencontre du paquebot *Washington*, au large de New-York, afin de prendre possession du film de l'assassinat du roi Alexandre et de M. Barthou, s'est retourné en amérissant. L'équipage du paquebot a repêché trois des aviateurs. Un autre serait noyé.

Le mauvais temps

De violentes tempêtes de neige sont signalées dans toute la zone alpine de Vénétie. La température s'est abaissée. La neige couvre aussi les montagnes de la région du lac de Garde. La navigation sur le lac est entravée par la tempête.

* * *

La neige, qui est tombée abondamment aux environs de Gratz (Autriche), a causé des dégâts importants aux cultures. Les communications téléphoniques et le courant électrique sont coupés.

On mande de Laibach (Carniole) que le mauvais temps a provoqué des troubles dans le service ferroviaire et téléphonique. Laibach a été presque entièrement coupé du reste du pays. Les lignes avec l'étranger ne fonctionnent pas. Toutes les lignes téléphoniques du service local sont coupées. La neige tombe toujours. Il y a un demi-mètre de neige sur les hauteurs. Les trains arrivent à destination avec de grands retards.

SUISSE

Un cambrioleur

A Berne, hier jeudi, en plein midi, un cambrioleur, vêtu seulement d'une chemise et d'un pantalon, a été arrêté par la police en sortant de la maison où il venait de commettre un cambriolage. Il était porteur d'un revolver. La police a établi qu'il s'agit de l'auteur de nombreux cambriolages de logements et de mansardes, déjà condamné ultérieurement pour faits semblables. Au cours d'un cambriolage, il s'était emparé de 1100 francs de bijoux.

Crime ou accident

A Aarbourg, on a trouvé, dans le canal d'une fabrique, le cadavre de M. Walter Bohrer, mécanicien de locomotive, marié et retraité, d'Oltten. Un suicide paraît exclu.

La vie économique

Notre commerce extérieur

Le mouvement du commerce extérieur suisse pendant les neuf premiers mois de l'année 1934 accuse une réduction des excédents d'importation, une légère augmentation des quantités exportées, une augmentation de l'exportation — valeur et quantité — des produits fabriqués, une augmentation des valeurs d'exportation, la transformation et le développement du commerce extérieur suisse.

Les importations s'élèvent à 1055,7 millions, soit 102,2 millions de moins qu'en 1933. Les exportations atteignent 608,8 millions et ont reculé de 11,9 millions.

En ce qui concerne l'accroissement des quantités exportées, il y a lieu de constater que, comparé au deuxième trimestre de 1933, le volume du commerce extérieur a légèrement augmenté, et le niveau du 2^{me} trimestre 1932 a de nouveau été atteint. Les exportations suisses atteignent le 1,3 % des exportations mondiales.

C'est surtout sur les produits fabriqués qu'a porté le commerce extérieur. Les produits exportés avaient un degré de terminaison différent, et il a fallu établir des distinctions. Il a été acheté bien plus de produits achevés à l'étranger, alors que l'achat de matières premières est en recul.

Cette fois, le bilan industriel (rapport entre le commerce extérieur des matières premières et des produits fabriqués), comparé à celui des trois premiers trimestres de 1933, est en amélioration.

De toutes les matières premières, seuls les textiles bruts marquent une augmentation de prix sur la moyenne de 1933. L'augmentation de prix constatée sur le marché mondial au commencement de juin s'est maintenue pendant le trimestre. Sur l'augmentation des prix, qui a été en moyenne de 10 %, jusqu'au milieu d'août, la moitié s'est faite jusqu'à la fin juillet.

Pendant ces dernières semaines, la majorité des prix des matières premières ont diminué sur le marché international. Par contre, les prix moyens des produits fabriqués ont diminué.

L'excédent d'importation a diminué par rapport aux trois premiers trimestres de 1933, avec les pays que voici : Allemagne (recul du passif de 234,7 millions à 162,9 millions), Argentine (de 31,5 à 24,3), Belgique (de 27,6 à 20,0), Etats-Unis (de 27,3 à 22,2), Canada (de 21,3 à 5,7), Tcheco-Slovaquie (de 16,1 à 14,2), Hollande (de 12,2 à 7,9), Autriche (de 9,1 à 8,6), Vénézuéla (de 4,3 à 3,4), Indes britanniques (de 3,7 à 1,9).

Notre solde actif avec la Chine s'est réduit de 5,6 à 2,8 millions. Notre excédent d'exportation au Japon a diminué de 4,7 à 2,8 millions. Cette dernière modification provient de l'accroissement des importations en provenance du Japon, alors que nos exportations vers ce pays ont diminué.

Une augmentation du passif, comparé à la période correspondante de 1933, est constatée avec la France (de 73,2 à 76,7 millions), l'Italie (36,9 à 37,3), la Hongrie (de 11,2 à 14,0), l'Egypte (de 5,8 à 7,4), la Roumanie (de 4,6 à 9,0), la Pologne (de 1,5 à 1,6), l'Angleterre (de 1,3 à 6,1 millions).

Parmi les pays du bloc-or, notre passif s'est accru dans le commerce avec la France, l'Italie et la Pologne, tandis qu'une amélioration s'est produite avec la Belgique et la Hollande.

En général, on constate que les importations en Suisse de produits terminés de divers pays ont subi un important fléchissement.

Semaine suisse et Arbalète

La prochaine Semaine suisse (20 octobre-3 novembre) sera la 18^{me} de ces manifestations annuelles, devenues une tradition dans l'ensemble de notre pays. Exposition nationale décentralisée dans les vitrines et étalages du commerce de détail, elle vient compléter de la manière la plus heureuse les grandes foires et expositions; en effet, tandis que celles-ci ont pour but essentiel de permettre à la production suisse de mettre sous les yeux des intermédiaires le fruit de ses efforts et les richesses de son travail de qualité, la Semaine suisse s'adresse au public acheteur par le truchement du commerce de détail, offrant ainsi le spectacle des produits là même où le consommateur a coutume de s'approvisionner.

Ainsi, chaque année, s'accomplit tout un cycle de manifestations dont l'effet atteint progressivement chacun et persuade peu à peu les acheteurs de gros et de détail à demander les produits suisses, produits de qualité.

Dans les étalages consacrés à la Semaine suisse, l'affiche officielle — cette année un chalet symbolisant la Maison suisse — donne la garantie que seuls des produits suisses sont exposés et offerts à l'acheteur éventuel; ceci sous la propre responsabilité du détaillant et sous contrôle de l'Association organisatrice.

Ainsi que l'on sait, une marque d'origine, l'Arbalète, a été créée pour désigner l'année durant les marchandises suisses, et une grande partie des producteurs du pays y ont adhéré; les objets qui la portent ont leur place toute naturelle dans les vitrines et étalages de la

Semaine suisse, à côté d'autres produits suisses qui ne sont pas, ou pas encore marqués de l'Arbalète; il s'ensuit que, pour éviter toutes confusions et faciliter le contrôle nécessaire, les affiches, décorations, arrangements comportant comme motif l'Arbalète ne doivent pas être utilisés dans les vitrines et étalages de la Semaine suisse, que désigne l'affiche officielle de cette manifestation, à moins toutefois que seuls des produits portant eux-mêmes l'Arbalète y soient exposés.

Chambre de commerce polono-suisse à Varsovie

Il s'est constitué récemment, à Varsovie, une « Chambre de commerce polono-suisse ».

A ce sujet, nous apprenons que cette création a eu lieu sans que les instances économiques suisses compétentes aient été consultées.

D'autre part, son orientation paraît être unilatérale, car les journaux polonais annoncent que la Chambre tend « en premier lieu à favoriser l'exportation polonaise en Suisse ». La désignation polono-suisse semble donc pour le moins imprécise. Aussi les exportateurs suisses en Pologne feront-ils bien de garder toute leur liberté d'action à l'égard de ladite Chambre de commerce. Ils peuvent obtenir, comme d'habitude, tous renseignements utiles auprès de l'Office suisse d'expansion commerciale, à Zurich et Lausanne.

Petite Gazette

La croix des Pléiades

De la Tribune de Lausanne :

« Au mois de juin dernier, le pasteur Subilia, de Blonay, président un culte en plein air sur le belvédère méridional des Pléiades, exprima le vœu qu'une croix fût érigée à la gloire du Christ en ce merveilleux point de vue. Ce vœu fut accueilli avec enthousiasme par les participants à cette réunion religieuse.

« Les dons affluèrent immédiatement. Une commission fut constituée qui, sans tarder, se mit à l'œuvre. Et hier (dimanche), par une tiède après-midi d'automne, eut lieu la cérémonie inaugurale.

« La croix, haute de six mètres, taillée dans une bille de mélèze, se dresse au sommet du pâturage. En contre-bas un cirque de sapins. En face, le regard s'étend par-dessus le lac jusqu'aux Dents du Midi, au massif du Trient et à la cime altière du Mont-Blanc. Rehaussée d'un socle de pierre, cette croix se dresse nue. Aucun ornement. Aucune inscription.

« Et pourtant on eût pu en trouver, des inscriptions. Et de fort belles. Comme l'a dit éloquemment M. le pasteur Subilia dans son discours inaugural, l'épigraphie *Per crucem ad lumen* eût fort bien interprété le besoin de l'homme qui monte sur la montagne pour trouver plus de lumière, et pour qui la croix symbolise les clartés spirituelles, plus belles encore que le grand soleil de l'Alpe.

M. le pasteur Amiguet, de Cour (Lausanne), qui a dédié à la croix des Pléiades une fort belle pièce de vers, terminait celle-ci par une autre citation latine : *O crux ave, spes unica*, qui dit bien que l'unique espérance du chrétien est dans le sacrifice du Rédempteur.

« Mais ces propositions n'ont pas été retenues. La croix est un symbole qui se suffit à lui-même. Mieux que tous les discours, il parle au cœur du croyant. »

Divers discours ont été prononcés à l'occasion de l'inauguration de la croix des Pléiades.

La protection contre les armes à feu

Le commandant aviateur belge von Rollegem a présenté, à Paris, un nouveau dispositif de protection contre les armes à feu et les éclats d'obus.

Ce dispositif consiste en un corset articulé, une manchette d'avant-bras et une bande pouvant être placée à l'intérieur d'un casque ou d'un chapeau. Ces trois objets, qui ne pèsent ensemble qu'un kilo 900, sont en métal doublé d'une enveloppe élastique destinée à éviter les ricochets.

Des expériences ont été effectuées sur un mannequin, à l'aide de plusieurs revolvers, dont un parabellum de 9 mm. et un Colt de 11 mm. 25.

Une centenaire

Mme Brack, demeurant à Obererlinsbach, près d'Aarau, a célébré en parfaite santé son centième anniversaire.

Les heures de téléphone de notre rédaction

La rédaction de *La Liberté* peut recevoir utilement des communications téléphoniques, pendant la nuit, jusqu'à 10 h %, pour des informations destinées au journal.

On est prié de ne pas appeler des rédacteurs au téléphone dans la matinée pour des affaires qui ne concernent pas le journal sauf le cas d'extrême urgence.

Le téléphone de la rédaction porte les nos 13.09 et 13.10.

RADIO

Vendredi, 19 octobre

Radio-Suisse romande

7 h., leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, concert. 13 h., chronique touristique. 13 h. 10, informations financières. 13 h. 15, suite du concert. 16 h. (de Zurich), concert, émission commune. 18 h., *Quelques livres nouveaux*. 18 h. 20, musique légère. 19 h., chronique touristique et sportive : bulletin de l'Automobile-Club suisse; bulletin du Touring-Club suisse; les manifestations sportives du dimanche. 19 h. 15, œuvres de Corelli. 19 h. 30, musique d'opérettes. 19 h. 40, *La quinzaine politique*. 20 h., *Les précieuses ridicules*, comédie en un acte, en prose, de Molière.

Radio-Suisse allemande

12 h. 40, concert. 16 h., concert classique-romantique par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 17 h., intermède de disques. 17 h. 10, musique variée. 19 h. 25, *Totalrevision der Bundesversammlung*, conférence. 19 h. 55, une heure populaire avec le concours du club des jodeleurs de Berne. 21 h. 20, concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 21 h. 45, *Pour la prochaine Semaine suisse*.

Radio-Suisse italienne

12 h., concert. 16 h., émission commune du studio de Genève. 20 h., soirée organisée par les auditeurs.

Stations étrangères

Radio-Paris, 13 h. 30, concert. 21 h., lectures littéraires. 21 h. 45, morceaux et airs d'opéras. Tour Eiffel, 20 h. 30, concert symphonique. Paris P. T. T., 13 h. 15, déjeuner-concert par l'Orchestre national. 21 h. 30, soirée théâtrale. Lyon-la-Doua, 18 h., musique de chambre. 21 h. 30, soirée littéraire organisée par l'Association les amis de la Doua. Strasbourg, 19 h. 30, concert d'orchestre. 21 h. 30, récital de chant par Lotte Lehmann. Bruxelles (émission française), 22 h. 15, concert d'orchestre symphonique. Radio-Luxembourg, 13 h., concert. 21 h. 20, concert. 22 h. 35, récital de chant. Kenigswusterhausen, 12 h., concert d'orchestre. 20 h. 55, nouvelle musique récréative. Leipzig, 16 h., concert. 22 h. 20, œuvres de Liszt. 22 h. 55, concert du soir. Hambourg, 23 h., musique récréative. Londres (Droitwich), 14 h. 15, concert de violon et de piano. 16 h. 40, concert d'orchestre. 20 h. 30, musique de Shakespeare, concert par l'orchestre de la B. B. C. Londres régional, 12 h. 45, récital d'orgue. 15 h. 30, concert. 21 h. 45, concert de musique contemporaine. Vienne, 19 h. 10, concert d'orchestre à vent. 21 h., concert par l'Orchestre symphonique de Vienne. Huizen, 20 h. 40, concert d'orchestre. 22 h. 40, concert. Radio-Nord Italie, 20 h. 45, *Anima Allegra*, pièce en trois actes, de A. Quintero. Varsovie, 20 h. 15, concert symphonique. Prague, 17 h., musique de chambre. 21 h., concert.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

8 h. 15 à 9 h., Radio-Paris, revue de la presse. 8 h. 45, culture physique. 14 h. à 15 h., Paris P. T. T., concert par l'Orchestre national. 15 h. 30 à 15 h. 59, Zurich, gramo-concert. 22 h. 15 à 1 h., Vienne, musique de jazz. 0 h. 15, concert du soir.

Une exposition radiophonique au Tessin

On nous écrit :
A Locarno s'est ouverte, samedi, la première exposition radiophonique tessinoise. C'est M. Nesi, président de la « Pro Radio de la Suisse italienne », organisatrice de la manifestation, qui a prononcé le discours d'ouverture. M. Vitali, directeur du studio de Lugano, a fait ensuite une conférence sur le développement de la radiophonie dans le Tessin. Avec la « Pro Radio », ont donné leur appui et leur collaboration à cette exposition la Société suisse de radiodiffusion, l'Administration fédérale des téléphones, le Comité central de la Radio-école suisse et d'autres associations.

L'exposition est divisée en cinq sections : 1. L'émetteur national du Monte-Ceneri; le studio de Lugano; les programmes; 2. L'organisation de la Société suisse de radiodiffusion; 3. L'activité de la « Pro Radio de la Suisse italienne »; 4. Les premiers pas de la Radio-école suisse; 5. Exposition d'appareils récepteurs. L'entrée est libre et gratuite.

L'exposition, après Locarno, sera transférée à Bellinzona et à Lugano.

Le nombre des auditeurs de radio tessinois

On nous écrit :
Le nombre des auditeurs de radio dans la Suisse italienne était, à la fin du mois de septembre, de plus de 6339. Du 1^{er} janvier au 30 septembre, l'augmentation a été de 1665, c'est-à-dire de 35 %, ce qui fait une moyenne journalière de plus de six nouveaux abonnés par jour. En 1928, les auditeurs, au Tessin et dans les vallées grisonnes de langue italienne, étaient 707; en 1929, 1205; en 1930, 1843; en 1931, 2483; en 1932, 3492 et en 1933, 4675. Les abonnés à la télédiffusion sont 515.

Lugano est la localité qui compte le plus grand nombre d'abonnés, soit 1668. Suivent Locarno, avec 683; Bellinzona, avec 621; Chiasso, avec 400; Mendrisio, avec 163; Ascona, avec 130; Giubiasco, avec 100; Balerna, avec 94; Brissago, avec 81; Biasca, avec 72; Airolo, avec 67; Faido, avec 57; Stabio, avec 51.

Vient de paraître

Nouveau Recueil d'Exemples
empruntés à la vie moderne
à l'usage des prédicateurs, conférenciers et catéchistes,
par le Dr C. Oberhammer

Prix : Fr. 3.40

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL

Botyè d'la Grevire (Une gerbe de fleurs de la Gruyère)

Grâce à l'initiative toujours en éveil de M. H. Nef, conservateur du Musée de la Gruyère, et sous les auspices de l'Association pour le costume et les coutumes, a eu lieu un premier concours littéraire, clôturé en mars 1933, entre les auteurs qui écrivent le patois fribourgeois, la langue longtemps parlée en Suisse romande et demeurée bien vivante en pays de Gruyère. Les résultats de ce tournoi ont dépassé l'attente des plus optimistes : chants, petits poèmes, nouvelles, légendes ont affronté la critique du jury qui a pu proclamer quinze lauréats, dans la séance du 6 août 1933, à Gruyères.

Les gerbes d'une si belle moisson devaient-elles être abandonnées sur le champ de l'oubli ? M. H. Nef, secrétaire général du jury, n'a pu y consentir ; il a réuni les diverses pièces de concours dans une gracieuse plaquette de 142 pages in-8°, publiée à l'imprimerie J. Perroud, à Bulle. L'introduction rappelle la préparation du concours et ses heureux résultats, elle nous dit les soins mis à la transcription du patois et à la publication des travaux.

C'est un plaisir de lire les dix-huit chants de M. Biemann, curé de Crésuz, tout parfumés de la poésie du printemps, des fleurs des Alpes et de la vie au chalet. « Le safran » (*Kenolyèta*) et son adaptation en ballet : « Safran et primèvera » (*Kenolyèta è pecôji*) ont une grâce particulière.

M^{lle} M. Genoud adresse une invitation pressante à chanter : *Fô tzanté* et nous dit l'attrait du patois : *O tan galé paté* ! M. F. Ruffieux rappelle les joies de la famille, du berceau à la tombe, et glisse un brin de malice dans « Le grand pré » (*La grôcha fin*), orgueil du paysan.

La vantardise s'exprime avec humour dans « Jacques le fort » (*Dzâtè le yô*) de M. F. Gremion. C'est sur les pas des bûcherons que nous conduit M. L. Barras. M. E. Deillon célèbre les beautés de la Gruyère « Belle Gruyère, je veux te chanter » (*Bala Grevire, tè vu tzanté*) ! C'est une page de vie populaire bien fribourgeoise que nous revivons avec M. A. Plancherel. « Notre poêle de grès (molasse) » (*Nouthron fornè de molache*). La poésie se termine par le Noël de M. J. Brodard (*Tzalandè*).

La prose a sa bonne part : *La filye a Juda*, « La fille de Juda » de M. J. Yerly, est une nouvelle intéressante qui nous ramène au temps qui a précédé la révolution française. M. J. Brodard est l'auteur de quatre récits qui soulignent l'arrogance de certains coureurs de montagne venus de la ville et décrivent les péripéties de la descente des bois : (*Lè lyoz-dzâtère*).

(*Chandre de Prâ-Ryon è Lyôdina la mô verja*), « Alexandre du Pré-Rond et Claudine la méchante », de M. E. Deillon, est une adaptation patoise d'un conte de Sciobéret. (*Lè chovinè d'on bouébo de tzalè*) « Les souvenirs d'un jeune servant au chalet » énumèrent les durs travaux du chalet.

M. C. Castella et M^{lle} M. Menoud vantent les charmes du patois : (*Le patè d'la Grevire*), (*Le patè a chè j'èmi*). M^{lle} Th. Vauthey clôt la série par une légende « Le revenant ».

Ces trente-sept pièces, on le devine, ne sont pas toutes d'égale valeur, mais toutes révèlent un soin diligent à présenter une langue savoureuse, d'une réelle authenticité patoise. Plusieurs chants ont reçu déjà un complément musical ; ils s'en iront porter la gaieté dans les familles durant les longues soirées d'hiver, et ils mettront de la joie au chalet et sur l'alpe.

Le langage un peu rude de nos aïeux est un précieux héritage que nous devons conserver. Il faut sauver ce qui reste d'un passé glorieux, trop dédaigné par les générations montantes, avides de nouveautés. Ceux qui ont veillé de longs mois à la garde de la frontière, pendant la grande guerre, savent le plaisir intime qu'ils éprouvaient à parler le patois du pays, à chanter *La poya* et *Lè f'armalyi*, sur les montagnes du Jura, au bord du Rhin ou au Tessin ; ils n'ont pas oublié l'émotion ressentie en exécutant ces chants devant le Palais fédéral, à Berne, dans les sombres jours de novembre 1918.

Que ceux qui ont su garder le riche vocabulaire de notre patois lisent le *Botyè d'la Grevire* et se préparent au prochain concours.

H. S.

CHANGES A VUE

Le 18 octobre, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 10	20 30
Londres (1 livre sterling)	14 93	15 03
Allemagne (100 marcs or)	122 90	123 90
Italie (100 lire)	26 15	26 35
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	12 70	12 90
New York (1 dollar)	2 99	3 09
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belg.)	71 40	71 80
Madrid (100 pesetas)	41 65	42 15
Amsterdam (100 florins)	207 55	208 05
Budapest (100 pengö)	—	—

Les personnes qui nous envoient l'avis d'un changement d'adresse sont priées d'y joindre 20 centimes en timbres.

L'ADMINISTRATION.

Nouvelles de la dernière heure

Le deuil de Belgrade

Belgrade, 18 octobre.

Depuis hier, plus de 300.000 personnes ont défilé devant la dépouille du roi Alexandre. Parmi les délégués arrivés à Belgrade, le maréchal Pétain, seul, sera admis à assister à la descente du cercueil dans la crypte. Cet honneur répond exactement aux sentiments que suscite dans l'opinion yougoslave sa présence aux obsèques du roi. Une foule immense venant de tous les points du territoire n'a cessé, malgré la pluie glaciale, de parcourir les rues de Belgrade.

Toutes les délégations yougoslaves étaient arrivées, hier soir, dans la capitale yougoslave. M. Lebrun fut accueilli par le régent Paul. Il a rendu à la dépouille du souverain assassiné l'hommage du peuple français. L'arrivée de M. Lebrun a été accueillie par la presse yougoslave avec autant de sympathie que l'avait été l'annonce de sa venue.

Un journal écrit qu'une grande foule s'était massée dans les rues pour saluer M. Lebrun, dont l'arrivée est un grand honneur pour le peuple yougoslave tout entier.

Un télégramme de la reine Marie au Saint-Père

Belgrade, 18 octobre.

La reine Marie de Yougoslavie a adressé la dépêche suivante au Souverain Pontife :

« Je remercie de tout cœur Votre Sainteté pour la sympathie et les consolations paternelles qu'elle me témoigne dans ma grande douleur. »

Des difficultés attendent M. Doumergue

Paris, 18 octobre.

M. Doumergue avait pensé convoquer les Chambres le 30 octobre pour pouvoir déposer avant le 31, au Palais-Bourbon, les projets de ratification des décrets-lois pris par le gouvernement au cours des vacances. La reprise normale du travail aurait lieu le 6 novembre. Mais M. Bouisson a fait remarquer au président du conseil que, si on imposait une date pour l'ouverture de la session extraordinaire, ce serait violer la loi constitutionnelle.

Le *Petit Journal* a interviewé à ce sujet M. Doumergue. Celui-ci s'est défendu avec sa bonne humeur habituelle de songer à empiéter sur la loi. « On m'a mis en garde. On m'a dit que je risquais de violer la Constitution. Or, nul plus que moi n'est respectueux de la Constitution. Aussi, je me suis incliné. Je n'en réunirai pas moins, demain vendredi, un conseil de cabinet pour obtenir sur ce point l'accord de mes collègues. »

L'*Ami du Peuple* écrit : « Bon nombre de sénateurs ne cachent pas leur hostilité au projet de M. Doumergue. Cette opposition ne pouvait manquer d'avoir sa répercussion immédiate à la Chambre. On dit que des négociateurs sont prêts à s'entremettre entre M. Doumergue et les deux Chambres, afin de faire amender à M. Doumergue son projet en ce qui concerne la dissolution. Mais, il y a tout lieu de croire que M. Doumergue ne capitulera pas. Ce sera tout ou rien. Dans cette dernière éventualité, si M. Doumergue était menacé de regagner Tournefeuille, le pays aura certainement son mot à dire. »

L'*Ordre* partage l'inquiétude de l'*Ami du peuple* :

« Il n'était bruit dans la presse, hier, que des difficultés qui se seraient élevées entre M. Doumergue et le Sénat, au sujet de la réforme de l'Etat. A chaque jour suffit sa peine. Il ne s'agit pas immédiatement de réformer l'Etat républicain, mais de le sauver de ceux qui le mettent en péril. M. Doumergue ne songe pas à renverser les gardes-fous dont le législateur de 1875 a muni la Constitution. Il entend en disposer. Tâche difficile, certes, mais qu'il faut bien entreprendre. »

La conférence navale de Londres

Londres, 18 octobre.

Le cabinet s'est réuni pour discuter le problème naval. Les délégations étrangères sont arrivées à Londres. Le représentant du Japon a fait des déclarations qui confirment que l'empire japonais a l'intention de maintenir fermes ses positions.

Londres, 18 octobre.

La presse anglaise ne manque pas de souligner, une fois de plus, l'extrême difficulté des obstacles que les négociateurs auront à surmonter. Toutefois, une préoccupation majeure se dégage dès maintenant de ses commentaires : le souci d'éviter à tout prix un conflit direct entre Londres et Washington.

« Sur plusieurs questions techniques essentielles, écrit dans cet esprit le *Daily Mail*, et notamment sur celle du tonnage maximum des navires de guerre, on croit possible d'établir par voie de compromis un accord entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. »

« En aucune circonstance, renchérit le *News Chronicle*, le cabinet de Londres ne devra se laisser entraîner dans une course aux armements navals avec l'Amérique. Si les Américains considèrent qu'il est juste et nécessaire de mettre des bâtiments en chantier, pour riposter à un défi réel ou imaginaire lancé par le Japon, c'est leur

affaire. Mais, pour notre part, il importe que, dans le calcul des forces navales, nous fassions, ouvertement et intentionnellement, omission de la flotte américaine qui n'est pas et qui ne peut pas être considérée comme dirigée contre nous ou comme susceptible de le devenir. »

« Certains membres du cabinet, écrit le *Morning Post*, craignent que M. Macdonald ne concentre trop son attention sur le problème du rapprochement américano-japonais. On ne manquera pas de lui représenter énergiquement que la Grande-Bretagne ne peut tolérer plus longtemps l'infériorité relative que lui imposent les traités en vigueur. »

« Une atmosphère inconsistante, écrit ironiquement le *Daily Mirror*, flotte autour des entretiens navals. Tonnages globaux, limitations numériques, répartition d'une force navale qui, la prochaine fois, ressemblera peut-être beaucoup à une faiblesse, parité appréciée par des experts qui paraissent vivre avant l'âge des sous-marins ou des guerres aériennes. Tout cela semble aussi futile, aussi loin de nous que le combat simulé en haute mer, manœuvres navales au pays des rêves. »

Déclarations du général Gœring, président du ministère prussien

Londres, 18 octobre.

Au cours d'un entretien avec l'envoyé spécial du *Daily Mail* à Belgrade, le général Gœring vient de proposer la conclusion d'un pacte aérien bilatéral entre l'Angleterre et l'Allemagne.

« Quand j'ai appris que vous alliez doubler vos forces aériennes, a notamment déclaré le ministre de l'Air du Reich, j'en ai été plus ravi que beaucoup d'Anglais eux-mêmes. Nous savons bien, nous Allemands, que l'Angleterre ne nous attaquera jamais. Si nous avons des appréhensions de cette nature, elles ont une origine et expliquent d'ailleurs pourquoi je cherche à doter mon pays d'une aviation défensive. A n'importe quel moment, je suis prêt à signer une convention avec le cabinet de Londres sur nos plans respectifs de construction aéronautique : un tel pacte devrait nous reconnaître le droit de posséder un minimum d'appareils défensifs, mais nous serions tout disposés à renoncer à certains modèles d'avions à condition que les autres puissances acceptent également de réduire graduellement leurs forces dans ce domaine. »

« Est-il possible que les Anglais soient assez fous pour éprouver au sujet du Reich l'angoisse qu'ils expriment ? M. Baldwin place votre frontière sur le Rhin. Comment voulez-vous éviter que des déclarations de cette nature ne nous incitent à nous armer pour assurer notre propre défense ? A vingt milles de vos côtes, se trouve une aviation beaucoup plus nombreuse. Vous n'en concevez aucune inquiétude, semble-t-il, alors que vos journaux sont pleins d'articles sur le réarmement allemand dans le domaine aéronautique. »

Après avoir affirmé qu'à ses yeux, l'assassinat du roi Alexandre « ne mènerait pas à la guerre » et proclamé de nouveau son attachement au yougoslave, M. Gœring a conclu, en faisant allusion à la politique française : « Il va de soi, dit-il, que nous déplorons vivement le crime abominable qui a si tragiquement mis fin à l'existence de M. Barthou. Toutefois, nous ne pouvons nous défendre d'espérer que sa politique à l'égard de l'Allemagne disparaîtra avec sa personne. Nous faisons confiance à M. Laval pour adopter envers nous une attitude plus conciliante. »

Belgrade, 18 octobre.

Le général Gœring a eu, hier soir, mercredi, un long entretien avec le prince Paul, régent du royaume yougoslave.

L'attitude de la Hongrie

Paris, 18 octobre.

Excelsior affirme qu'il est profondément regrettable que le gouvernement hongrois, depuis longtemps averti des agissements de certains de ses ressortissants, n'ait pas pris spontanément, aussitôt après l'attentat, des mesures d'épuration et de répression qui eussent atténué ses responsabilités :

« Quelques journaux de Budapest affectent de considérer le double meurtre de Marseille comme une affaire de politique intérieure. Un pareil manque de tact n'est guère de nature à faire supposer que les dirigeants de l'opinion à Budapest recherchent l'apaisement. »

Le *Figaro* examine comment régler la situation entre la Hongrie et la Yougoslavie. Il envisage : 1. des négociations menées par la Yougoslavie seule ; 2. des négociations diplomatiques généralisées ; 3. enfin, une réunion du Conseil de la Société des nations, qui se saisirait de l'ensemble de l'affaire. Ce journal considère la troisième solution comme la plus logique. « Le seul progrès que l'organisme de Genève ait introduit dans les relations internationales, c'est la possibilité dans des conflits de cette espèce, de substituer des procédures internationales à des pressions directes, et de ménager la dignité des Etats. Si on n'utilise pas ces ressources dans le cas qui occupe l'Europe, à quoi servirait la Société des nations ? »

Londres, 18 octobre.

La presse anglaise n'a pas montré d'enthousiasme pour l'idée de saisir la Société des nations. Elle préfère des conversations et des négociations diplomatiques.

Paris, 18 octobre.

La Hongrie trouve un défenseur en la personne du rédacteur du *Petit-Bleu* :

« Des Français ont l'inconscience de reprocher à la Hongrie d'avoir manqué aux lois de l'hospitalité et d'avoir toléré que le droit d'asile soit abusivement utilisé par des conspirateurs. Avant de porter une telle accusation, il conviendrait au moins d'être soi-même à l'abri de toutes critiques. La France n'avait pas le droit d'ignorer la présence d'une conjuration. C'est plus grave, elle ne l'ignorait pas. Quand on a sur la conscience une effroyable négligence, on ne peut infliger à une autre nation un blâme gratuit. »

Démenti hongrois

Budapest, 18 octobre.

L'agence télégraphique hongroise oppose un démenti formel aux informations disant notamment que des officiers hongrois auraient instruit des émigrés croates à l'ancien camp de réfugiés de Janka Pusztá, en vue d'actions terroristes.

La situation en Espagne

Madrid, 18 octobre.

La rébellion des Asturies n'est pas définitivement étouffée. De nombreux couvents et presbytères ont été pillés par les révoltés.

L'élection présidentielle grecque

Athènes, 18 octobre.

En Grèce, on est à la veille d'une élection présidentielle, qui aura effectivement lieu demain vendredi. Le président de la République sera-t-il réélu ? On en doute, car M. Vénizélos s'est mis sur les rangs. L'illustre homme d'Etat serait fort capable de succéder au président actuel, M. Zaimis.

Mort de Franc-Nohain

Paris, 18 octobre.

On annonce la mort de M. Franc-Nohain, secrétaire général de l'*Echo de Paris*, journaliste et homme de lettres, décédé des suites d'une péritonite.

Maurice-Etienne Legrand, dit Franc-Nohain, était né à Corbigny (Nièvre) en 1873. Avocat, ancien sous-préfet, il débuta dans les lettres par des recueils de poèmes rimés en vers libres avec beaucoup de verve et de fantaisie. Dans les *Cantates* qu'il donnait à des journaux quotidiens, Franc-Nohain commentait l'actualité de façon fort plaisante. Il a écrit également des livrets d'opérettes et des œuvres en prose.

Franc-Nohain a collaboré notamment au *Figaro* et à l'*Echo de Paris*, où il était chargé de la critique littéraire et de la critique dramatique.

Citons, parmi ses meilleurs ouvrages, la *Cité heureuse*, *Couci-couça*, les *Nouvelles fables*, le *Kiosque à musique*, *Jaboune*.

L'œuvre de Franc-Nohain, nombreuse et variée, est toujours saine et, dans sa plus grande partie, lisible par tout le monde.

SUISSE

Tribunal fédéral

Lausanne, 18 octobre.

Au début de 1934, le Conseil d'Etat de Soleure avait pris un arrêté relevant de ses fonctions, pour la fin du mois, le directeur de l'Orphelinat Schläfli, M. Salzmänn-Gasser. On avait constaté que, pendant quatre mois, Salzmänn avait, aux frais de l'Etat, usé et abusé du téléphone de l'établissement, pour des communications privées, notamment avec des adhérents du groupe fasciste dirigé par M. Fonjallaz.

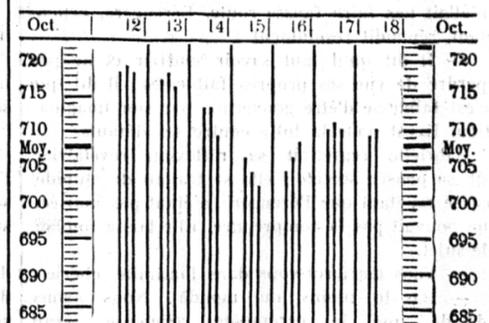
Le Grand Conseil soleurois confirma cet arrêté. Salzmänn a formé un recours de droit public au Tribunal fédéral en alléguant que différentes règles de la procédure disciplinaire n'avaient pas été appliquées dans son cas ou l'avaient été d'une façon arbitraire.

Le Tribunal fédéral a rejeté ce recours.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

18 octobre

BAROMETRE



THERMOMETRE C.

Octobre	12	13	14	15	16	17	18	Octobre
7 h m	4	1	6	11	1	4	7	7 h m
11 h m	13	14	15	9	3	6	8	11 h m
7 h soir	11	12	12	2	1	3	7	7 h soir

Temps probable

Zurich, 18 octobre, 11 h. du matin.

La situation reste encore troublée. Ciel nuageux avec courtes éclaircies. Encore quelques pluies.

FRIBOURG

Université

Demain, vendredi 19 octobre, à 11 heures, le Rév. Père François Braun, le nouveau professeur d'exégèse du Nouveau Testament, fera sa leçon inaugurale sur *L'introduction dans les livres du Nouveau Testament* (auditoire N° 9, Université, 2^{me} étage).

Tirage financier

Le 64^{me} tirage des séries des obligations de 15 francs de l'emprunt de l'Hôpital cantonal a été opéré le 15 octobre.

Séries sorties :

170	390	574	628	1007	1292	1431	1493
1538	1605	1784	2041	2632	2816	2913	2988
3047	3167	3276	3289	3383	3460	3651	3675
3777	3794	3897	3931	4126	4382	4487	4573
4667	4676	4965	5066	5140	5180	5288	5492
5589	5614	5637	6926	7065	7360	7599	7611
7630	8162	8423	8590	8722	8836	8893	9171
9284	9315	9410	9862				

Le tirage des numéros de ces séries et des lots afférents aura lieu le 15 novembre.

Tir de sous-officiers

La Société de sous-officiers de la Glâne avait organisé, pour le dimanche 14 octobre, un concours de tir au fusil et au pistolet, comptant pour le classement de la section au sein de l'Association suisse des sous-officiers. La participation fut réjouissante, et le meilleur esprit ne cessa de régner au stand de Romont où avait lieu ce concours. Fonctionnaient comme experts-surveillants pour le tir au fusil, le lieutenant Louis Grand, de Romont; pour le tir au pistolet, le 1^{er} lieutenant Francis Casanova, de Fribourg.

Voici les noms des tireurs qui obtinrent les meilleurs résultats et la mention :

Tir au fusil : Marcel Terrapon, Châtonnaye, 109 points. Camille Rey, Massonnens, 109. Louis Fontaine, Romont, 107. Etienne Magnin, Romont, 106. Aloys Favre, Romont, 106. Louis Bochud, Promasens, 105. Max Chatton, Romont, 104. Joseph Menétray, Massonnens, 103. Fritz Wüthrich, Romont, 103.

Tir au pistolet : Louis Bochud, Promasens, 132 points. Camille Rey, Massonnens, 127.

Cours spéciaux de perfectionnement

Les maîtres d'état sont informés que ces cours pour apprentis continueront à avoir lieu cette année, sous les auspices de la Société fribourgeoise des Arts et Métiers, le mercredi et le samedi, de 4 h. à 7 h. du soir. Ces cours commenceront le samedi 20 octobre pour les apprentis du bâtiment, et le mercredi 24 octobre pour les apprentis de l'alimentation. Les maîtres d'état sont tenus de s'inscrire en versant la finance du cours jusqu'à vendredi 19 octobre au plus tard, chez le président de la société, M. Zwimpfer, négociant, au Pont-Muré.

Passé cette date, aucune inscription ne sera prise en considération. Pour se présenter au cours, les apprentis doivent avoir la quittance d'inscription, qui est à remettre aux maîtres, et être, en possession de tout le matériel nécessaire. Les apprentis qui fréquentent le cours du samedi se rendront aux bâtiments scolaires suivants : au bâtiment des Places, chez M. Piller, instituteur; au Bourg, chez M. Ruffieux, instituteur, en l'Auge, chez M. Verdon, instituteur.

Ceux qui fréquentent le cours du mercredi se

rendront au bâtiment des Places, chez M. Descloux, instituteur.

Les apprentis de langue allemande se présenteront chez M. Kümin, bâtiment du Bourg, salle N° 25, mardi 23 octobre, à 4 heures du soir. (Voir aux Annonces.)

Apprentissages

On nous prie de publier : Donner des conseils à propos du choix des professions est une chose difficile. L'Office des apprentissages a dû constater que beaucoup de personnes croient à la légère devoir orienter des jeunes gens qui, après coup, viennent lui faire part d'échecs lamentables.

Ce que nous pouvons faire en parfaite connaissance de cause, c'est de déconseiller l'apprentissage de certaines professions encombrées.

C'est ainsi que l'appel de l'Office au sujet des mécaniciens-dentistes a été entendu.

Nous voudrions aujourd'hui, dans le même ordre d'idées, attirer l'attention des parents sur la profession de dessinateur architecte. Nombre de jeunes dessinateurs ne savent aujourd'hui où trouver une occupation.

Si des sujets qualifiés visent cette profession, le mieux est d'envisager les études du Technicum, où l'on forme d'excellents chefs de chantier.

Fleurs et fruits tardifs

Un abonné de Lentigny nous envoie un bouquet de fleurs de pommier qui étaient en train de s'épanouir à côté des fruits mûrs.

On nous a apporté, d'autre part, un bouquet de fraises.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

12 octobre. — Ayer Paul, fils de Félix, agriculteur, de Sorens, et de Ludowika, née Brühlhart, La Maigrange.

Collaud Claudia, fille d'Albin, buraliste postal, et de Marie, née Collaud, de et à Saint-Aubin. Carrel Raphaël, fils d'Henri, manoeuvre, de Fribourg et Courtion, et de Marie, née Rossier, rue du Progrès, 28.

Décès

4 octobre. — Dœrig Théophile, professeur, de Mœrel (Valais), célibataire, né en 1874, à Montthey (Valais).

5 octobre. — Curty Pierre, domestique, de Saint-Ours, né en 1911, à Balliswil (Guin).

Suter Emma, de Gifp-Oberfrick (Argovie), née en 1918, à Villars-les-Joncs.

6 octobre. — Jungo Flavie, de Fribourg et Guin, née en 1933, à Jetschwil (Guin).

Rimaz Georges, agriculteur, célibataire, né en 1857, de et à Nierlet-les-Bois.

7 octobre. — Wenger Jean, cordier, de Rœthenbach (Berne), né en 1874, époux de Caroline, née Zillweger, Petites-Rames, 138.

9 octobre. — Brügger Anna, célibataire, de Saint-Antoine, née en 1860, rue de La Lenda, 216.

10 octobre. — Kuenlin Michel, de Fribourg et Tavel, né en 1934, rue Guillimann, 25.

14 octobre. — Tannaz Gustave, commerçant, de Champmartin (Vaud), célibataire, né en 1905, Grand-rue, 53.

Neuhaus Apollonia, née en 1931, de Planfayon, à Oberschrot.

15 octobre. — Audria Johann, agriculteur, de Fribourg et Barberêche, célibataire, né en 1862, à Chevrilles.

16 octobre. — Niedegger Marie, née Haymoz, en 1870, épouse de Jean, de Fribourg, rue de Lausanne, 85.

— Malheureusement, dit-elle à son frère, Gabrielle ne voit pas quel est le pivot de ce bon équilibre.

— Je crois qu'elle le voit, sans vouloir ou sans pouvoir s'appuyer sur lui. En réalité, Bérengère, tu es guidée par ta nature, et tout le monde ne naît pas sous une aussi belle étoile.

— Thiéri, si tu ne t'appuyais pas sur l'écho des hautes pensées et des grands courages que tu admires tant, serais-tu ce que tu es ?

— Non, certes !

— Alors, moi non plus ; sans mon pivot, ma nature ne suffirait pas.

— Même principe, en effet ! répondit M. Dosmont qui aimait infiniment la logique de sa sœur.

VIII

Thiéri était de ceux qui auraient dit avec l'écrivain : « La femme hautaine qui peut se soutenir seule, qui n'a pas besoin de s'appuyer sur notre cœur, perd la magie de son sexe. »

Bérengère possédait cette magie qui la rendait charmante, bien qu'elle n'eût aucun des dons extérieurs et brillants de son amie. Elle représentait la femme telle que la comprenait Thiéri, et il adorait celle dont la personnalité incarnait, en quelque sorte, des idées qui paraissent à cet esprit masculin le renversement de l'ordre naturel.

Toutefois, ayant une vue exacte des nécessités, il admirait les femmes du monde ployées sous le joug d'un travail forcé, car ce n'était plus là le dédain orgueilleux d'un appui, mais une condition honorable et pénible. Et combien, sinon toutes, gémissaient secrètement de n'être ni protégées, ni appuyées !

Il admettait son illogisme en aimant Gabrielle ; d'autant qu'il savait bien, avant la mariée de

A la chapelle de Saint-Wendelin

Le pèlerinage annuel à la chapelle de Saint-Wendelin, au Grand-Vivy, aura lieu samedi 20 octobre. Une messe sera dite à la chapelle à 8 heures ½.

Chronique judiciaire

TRIBUNAL DE LA SARINE

La séance hebdomadaire du tribunal de la Sarine, présidée par M. Neuhaus, a duré toute la journée d'hier.

Les juges se sont occupés d'une plainte portée par M. J., à Tornay, contre le nommé R., de Marly, et d'une contre-plainte de ce dernier contre le plaignant. Il s'agit d'un contrat de courtage dont la provision fut payée par la vente de quatre pièces de bétail. Une partie de la vente servit à acquitter les honoraires arriérés d'un avocat de Fribourg. Tout cela n'est pas très clair, et comme la contre-plainte n'était parvenue que mardi au greffe, le tribunal a décidé de poursuivre l'enquête pour faire la pleine lumière sur cette affaire.

M. l'avocat Lorson défendait les intérêts de J. et M. l'avocat François Gottrau, ceux de R.

Un très douloureux événement fut ensuite évoqué. C'est celui de la mort tragique de M. Charles Andrey, âgé de 27 ans, survenue le 25 juillet passé sur la route de Bourguillon à Marly. M. Jacques F., fils d'une très honorable famille de notre ville, avait invité des amis à faire une course en automobile. Au Breifeld, la machine fit une embardée et M. Andrey fut tué sur le coup.

Jacques F. fut arrêté pour homicide par imprudence puis relâché après enquête. Quelques témoins ont été interrogés. Il ne fut pas possible d'établir avec netteté les causes de l'accident, qui sont certainement dues à la fatalité. Le conducteur n'avait pas bu et il est d'ordinaire très prudent.

M. Jean Bourgknecht était l'avocat de la partie civile. Il assista à tous les débats, mais renonça à plaider, car les compagnies d'assurance vont liquider les dommages à l'amiable. Si ce n'était pas le cas, le tribunal civil statuerait.

M. l'avocat Lorson défendait l'accusé. Il fit une excellente plaidoirie.

Le tribunal a libéré de toute peine le jeune Jacques F. Il a mis les frais de la cause à sa charge.

Pour une question d'intérêts professionnels, les laitiers R. et P., de Fribourg, se sont copieusement injuriés. P. a même frappé R.

M. Ernest Lorson assistait le plaignant R. L'accusé P. a été condamné à un mois de prison avec sursis et 50 fr. d'indemnité. De plus, il payera les frais judiciaires.

Pour terminer, un petit vaudeville très amusant. Un employé des Chemins de fer fédéraux nommé B. s'était occupé, en 1918, de trouver le moyen de réaliser un carburant spécial pour remplacer la benzine qui faisait défaut. Il s'adressa à un ami mécanicien, L., qui avait pour mission d'inventer un appareil ad hoc. Pour ce faire, B. remit à L., en 1918, un montant de 800 fr. Un contrat fut signé. L. fit quelques recherches, quelques déplacements et, « malheureusement, dit-il, la guerre prit fin », la benzine revint en abondance sur le marché ; adieu les châteaux en Espagne !

Mais B. ne l'entendit pas de cette oreille. Il veut que L. lui rembourse le montant avancé il y a seize ans. Cela fait aujourd'hui, avec les intérêts composés, 1500 fr. L. a promis de prendre sa part de la perte, mais n'a pu s'entendre avec son partenaire, qui l'accuse d'escroquerie.

A la barre, les deux inventeurs ont échangé de vifs propos. Le président les a rappelés à l'ordre, et, pour conclure, cette affaire étant une question civile, le tribunal a libéré L. Plaignant et accusé payeront chacun la moitié des frais.

COUR D'ASSISES

La Cour d'assises du 1^{er} ressort, qui siège à Bulle aujourd'hui jeudi, pour juger l'incendiaire de la Monse, près de Charmey, tiendra une nouvelle session mercredi prochain 24 octobre, à Châtel-Saint-Denis. Elle aura à statuer sur le cas des époux S. accusés tous deux d'incendie volontaire en vue de détruire les pièces comptables de la commune dont S. était depuis de longues années boursier. Le mari aura au surplus à répondre de malversations dépassant 16,000 francs au préjudice de la commune. Le feu se déclara dans un de leurs immeubles, la veille de la reddition définitive des comptes communaux. (S. n'avait pas été réélu boursier le printemps dernier.) Le feu éclata précisément au fond d'une armoire sur le rayon inférieur de laquelle se trouvaient la plupart des livres comptables de la commune, qui furent en partie carbonisés. L'incendie ayant pu être heureusement maîtrisé, S. fut obligé, quelques jours après, d'avouer son déficit de caisse. M. Ruffieux, avocat à Bulle, assumera la défense des deux accusés. Le ministère public sera représenté par M. Pochon, substitut.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

« Mutuelle ». — Ce soir, répétition au local témoins, à 20 h. 15.

CALENDRIER

Vendredi, 19 octobre

Saint PIERRE D'ALCANTARA, confesseur
Saint Pierre, né à Alcantara (Espagne), entra à seize ans dans l'Ordre séraphique de Saint-François. Très rigide observateur de la règle primitive de l'institut franciscain, il mena un genre de vie fort austère. († 1562.)

PUBLICATIONS NOUVELLES

Missions pour les petits amis des missionnaires.
— Tel est le titre d'une publication mensuelle des plus captivantes, présentée sous couverture illustrée en couleurs.

L'aspect très moderne de cette revue, l'abondance des dessins et illustrations en rendent la lecture facile et agréable.

Les textes, d'une simplicité et d'une clarté remarquables, sont à la portée des enfants auxquels ils s'adressent, tandis que leur belle tenue et la valeur documentaire et artistique des illustrations rendent cette revue digne de l'intérêt des plus grands.

Glanons quelques titres dans le numéro de septembre :

Guyane française, Une visite pastorale dans la forêt, Le tour du monde en un quart d'heure, La mort de l'esclave, Du panier au couvent, Le petit lépreux des îles parfumées, L'humour à travers le monde.

On s'abonne à l'administration des Missions, 40, rue de la Fontaine, Paris (16^{me}).

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

LES SOUTIENS

par JEAN DE LA BRÈTE

— Avec son excellent cœur, dit M^{me} Saint-Merric, Thiéri doit être compatissant aux souffrances de la femme.

Un peu anxieuse, ne sachant trop si elle n'allait pas faire fausse route, Bérengère, cependant, répondit résolument :

— Il dit qu'il faut savoir souffrir et ne pas perdre de vue ses propres faiblesses ; il dit que c'est faiblesse d'être gouvernée par son imagination. Il est pour la lutte contre ses défauts.

Gabrielle regrettait sa réflexion, révélatrice de sa pensée secrète ; elle se traitait de stupide, en se répétant que Bérengère, n'étant pas mariée, ne pouvait pas la comprendre. Elle laissa tomber le sujet.

— Vous marierez-vous dans l'intimité, chérie ?

— Pas le moins du monde ! Nous avons décidé que la cérémonie religieuse serait superbe, comme la vôtre. Thiéri connaît des masses de gens qui s'empressent d'assister au mariage de sa sœur. Moi, je serai ravie d'être entourée de pompes, je les assimile à des rayons de soleil.

— Quel heureux caractère vous avez ! lui dit Gabrielle en l'embrassant. Vous baignez les choses dans la clarté joyeuse de votre esprit et de votre cœur.

— Croyez-vous ? D'où cela vient-il ?

— De votre bon équilibre.

Bérengère médita cette réponse dont elle reconnaissait la justesse.

la jeune fille, que si le mari ne prenait pas sur elle un réel ascendant, la désunion pourrait en résulter.

Parfois aussi lui, très traditionaliste, se demandait comment être logique devant la transformation des idées et, par conséquent, de la société.

Il réfléchissait encore à son inconséquence, à cet amour blâmable, maintenant que Gabrielle était mariée, lorsqu'on introduisit près de lui la jeune femme.

Elle arrivait bien inopportunément ; malgré les reproches qu'il s'adressait, jamais il ne s'était vu si flottant. Il comprit, en remarquant l'air déterminé de Gabrielle, qu'une discussion allait commencer et recouvra immédiatement le contrôle de lui-même.

En entrant, Gabrielle vit un mouvement qu'elle prit pour un signe d'impatience.

— Je vous dérange, Thiéri ?

— Pas tout à fait ! dit-il avec un demi-sourire. D'ailleurs, vous m'avez annoncé votre visite, mais j'ignorais quel jour vous choisiriez.

— Je suis désolée d'être importune, de venir à une heure assez anormale, mais il est nécessaire que je vous consulte, Thiéri.

— A vos ordres, Gabrielle... toutefois, je m'étonne que vous ayez besoin de mon avis. Je pense que, quel que soit l'avis, votre père pourrait vous le donner.

— Je ne le crois pas... et vous jugerez comme moi quand vous m'aurez entendue. Je ne conçois que vous comme magistrat, et c'est au magistrat que je m'adresse.

Thiéri, le cœur angoissé, se prépara à l'écouter.

— Parlez !

— Je vais droit à la question. J'ai fait fausse route, Thiéri ; entre moi et mon mari, il y a un abîme.

— Rien que cela ! un abîme ! Facile à combler, je suppose ?

— Je vous en prie, ne plaisantez pas. Ecoutez-moi sérieusement. Je songe à me séparer et je veux savoir si, me décidant, j'aurai mon fils à moi toute seule, et pour toujours ?

— Pourquoi l'auriez-vous à vous seule et pour toujours ? Son père l'aime certainement autant que vous l'aimez vous-même. Qu'a fait Renaud ? Que lui reprochez-vous ?

— Incompatibilité d'humeur... Je n'ai pas à me plaindre autrement.

— Alors, rien de grave.

— Rien de grave !... mais cette incompatibilité augmentera, augmente chaque jour, alors comment vivre ensemble ?

— En se mariant, quelle que soit l'affection réciproque, on doit s'attendre à un inévitable support mutuel. Du reste, chacun a son domaine.

— Oui, quand l'homme est occupé... Rien de triste comme un mari sans carrière.

— Avec vous, je regrette que Saint-Merric ait abandonné la sienne, mais vous le saviez avant de vous marier.

— Sans en connaître les conséquences... Thiéri répondit exactement comme M. Décidé :

— Si Renaud n'a pas de carrière, il a acquis le savoir nécessaire pour en avoir une ; ensuite son intelligence est tournée vers des choses intellectuelles, et ses goûts sont distingués.

— Ses jugements manquent de consistance, je vous assure !

(A suivre.)

Une solution

Les avantages que vous présente aujourd'hui mon rayon spécial pour enfants, me permettent de satisfaire tous les goûts des mamans.

Le pardessus

de qualité, de très bonne finition résistant à l'usage et avantageux comme prix.

en beau drap fantaisie, doublé molleton ou soie

13.- 16.- 18.- 20.-

bleu marin, beau drap ou ratine

20.- 23.- 25.-

Augmentation progressive d'environ 1 franc par taille.

VÊTEMENT CLÉMENT

FRIBOURG

18. r. de Lausanne

Echange de laine de mouton au plus haut prix du jour. Lavée ou non lavée. Laine à tricoter du pays. Pr faciliter vos achats d'hiver en fl. coton p. chemises, flanelle, cotonne, etc., etc., nous vous accordons un rabais spécial de 15 au 20 %, du jeudi 18, jour de foire, au 25 octobre. Un lot manteaux fillettes de 65 cm. et 70 cm. de long, pour Fr. 8.- et 3.- prix exceptionnel. **Nom- breux coupons d'oc- casions.** Nous ne tenons pas de banc de foire. — **BOLLI**, bâtiment du Cerf, entrée place du Marché, Payerne

0.60 0.80



CIVETTE
la cigarette
en tabac noir

Vente juridique

(2^{mes} enchères)

L'office des poursuites à Fribourg vendra, le samedi 20 octobre, à 10 h. 1/2, au domicile de François Kuttel, rue du Simplon, 5 : 1 desserte, 1 divan, 4 chaises, 1 secrétaire, 1 radio, 1 canapé etc., etc., 1 auto « Fiat ». 15226

On demande à louer LOCAL à l'usage de magasin d'horlogerie ou évent. reprise d'un magasin d'horlogerie dans quartier fréquenté d'une localité de la Suisse romande. Offres s. chiffres P 3670 C, à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.

POUR
les habitués
aux bonnes choses:
CENTENAIRE



Le premier des chocolats pure crème.

A VENDRE

un domaine de 14 poses environ, d'un seul tenant, bon terrain, dans le district de la Sarine. — Agence s'abstenir.

S'adresser sous chiffres P 41370 F, à Publicitas, Fribourg.

Fabrique de chemiserie de premier ordre cherche

Représentant

pour le canton de Fribourg, bien introduit auprès de la clientèle particulière. Références sérieuses exigées. Offres sous chiffres W 36678 X, Publicitas, Genève.

JULES SCHNEIDER

Etude de M. B. de Vevey, avocat
Place de la Gare, 10
FRIBOURG

s'occupe de travaux dactylographiques très soignés et de gérances; celles-ci avec toutes les garanties de sécurité désirables. 15146

Imprimerie St-Paul, Fribourg Grand atelier de reliure

Interdiction de circulation

Le chemin communal, dit « du Champ », reliant la route Marly-Fribourg à celle de Marly-Bourguillon, est, avec autorisation supérieure, interdit à la circulation à tous véhicules dont le poids dépasse 3,5 tonnes.
Le secrétaire : J. COLLAUD.

A VENDRE ou à louer villa

pour une famille. Située au quartier de Miséricorde. Confort moderne. S'adresser : Bureau No 8, 1^{er} étage, hôtel des Corporations, Fribourg.

Un petit aperçu de notre Grand assortiment en MANTEAUX pour enfants

MANTEAUX PRATIQUES
façon sport, tissu anglais

grandeur 60 65 70 75

la pièce 14.⁵⁰ 15.⁷⁵ 17.- 18.²⁵

80 85 90 95 100

19.⁵⁰ 20.⁷⁵ 22.- 23.²⁵ 24.⁵⁰

MANTEAUX TRÈS CHAUDS
col imitation fourrure

grandeur 60 65 70 75

la pièce 14.⁵⁰ 16.- 17.⁵⁰ 19.-

80 85 90 95 100

20.⁵⁰ 22.- 23.⁵⁰ 25.- 26.⁵⁰



AUX TROIS TOURS

Rue de Romont — Fribourg

TRANSPORTS FUNÈBRES
A. MURITH S. A.
 FRIBOURG
 Cercueils - Couronnes - Automobiles funéraires

CAPITALE

Ce soir, à 20 h. 30, dernière représentation du merveilleux film
LE GRAND JEU

Dès demain :
 Le film aux grandes sensations
LE CLUB DES CASSE-COU
 Téléphone 1301

Mesdames !

Si vous voulez être en bonne santé, faites attention à l'entretien de vos chaussures. Nous nous chargeons de toutes les réparations à des prix modérés. *Toutes les semelles sont cousues*; les chaussures restent ainsi légères et souples, ce qui n'est pas le cas pour les semelles collées ou chevillées. 15221

Matériel et travail garantis.
 Par le port d'une bonne chaussure, vous assurez votre bien-être et votre santé.

Cordonnerie Place Notre-Dame, 176

L. Kolly

Sacoches de sommelières, tissus ou cuir, avec ou sans ceinture selon désir (très bas prix).

ROYAL

Ce soir, à 20 h. 30, dernière représentation de la ravissante opérette

Princesse CZARDAS

Dès demain, le grand film policier français

La 5^{me} EMPREINTE

Un film d'actualité interprété par des artistes de 1^{er} ordre

TEL. 714

On charge vendredi dans la matinée

en gare de Neyruz;

tous les vendredis après midi

en gare de Fribourg

et en gare de Rosé

des pommes à cidre
 des poires à cidre

merchandise mûre
 fraîchement récoltée

Se recommande

139-11

La Cidrerie de Guin, Pierre Page, à Avry.

Situation indépendante

et lucrative, à personne disposant de 2 à 3000 fr. Pas de voyages et grande sécurité. — Ecrire sous chiffres C 12470 L, à Publicitas, Lausanne.

Personne

de confiance, recommandée, cherche place à Fribourg, dans petit ménage ou chez dame seule. Peut donner soins à malade. Ecrire : Mlle Dafflon, Grugères. 7555 B

Banque de la place demande un

appreni

Offres avec curriculum vitae, sous chiffres P 223-24 F, à Publicitas, à Fribourg.

PERDU

un chien fox-terrier noir et blanc. La personne qui l'a hospitalisé est prié de donner son adresse ou de ramener le chien chez M. Auguste Fasel, Miséricorde, 4, Fribourg. 15244

On demande A LOUER

ou à acheter un domaine de 10 à 20 poses. S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 15241 F.

EGARÉ

un PARAPLUIE brun, manche INCRUSTATION IVOIRE. Récompense. S'adresser à Mlle de Bocard, Givisiez.

Jeune homme de 18 ans, ayant quelques connaissances de l'allemand

cherche place d'apprenti boulanger Libre tout de suite. S'adresser à Paul Python, à Romanens.

A vendre

ou à placer, à mi-fruit, une truie portante, chez Simon Bugnon, 41372 Torny-le-Grand.

Je vendrais à preneur sérieux

CAFÉ

avec bâtiment locatif, à Lausanne. Très intéressant. — Ecrire sous chiffres J 12422 L, à Publicitas, Lausanne.

VARICES

Vente-réclame avec rabais jusqu'à 20 % de bas 1^{re} qualité, avec ou sans caoutchouc. — Incroyable, dep. Fr. 5.50. Envoi à choix. — R. Michel, spécialiste, Mercerie, 3, Lausanne.

(Le voyageur optimiste à son collègue découragé):

Va dire à ta mère qu'elle te nourrit au

BANAGO



Boisson fortifiante du matin et du soir

L'ILLUSTRATION

publie 2 albums hors série de 48 pages, consacrés l'un, au

ROI ALEXANDRE et à L. BARTHOU (24 oct.)

l'autre, au

PRESIDENT R. POINCARE (1^{er} novembre)

Prix de l'ALBUM Fr. 1.70

On souscrit à la

LIBRAIRIE J. C. MEYER, Paul Meyer, succ. FRIBOURG — Téléphone 97

Envoi franco contre versement de Fr. 1.85 à notre Compte de chèques Ila 412, ou contre remboursement

Eternit

Plaques ondulées

à l'usage de toitures et de revêtements durables, pour granges et étables; insensibles aux intempéries et bon marché. Demandez prospectus 4. 13

Eternit, Nederrunen

L'illusion est courte...

si vous achetez une cire bon marché et mauvaise; vous emploierez une boîte entière pour barbouiller une seule pièce, et le lendemain déjà le brillant a disparu.

C'est tout autre chose avec la cire à parquet KINESSA; une boîte d'un demi-kilo suffit pour 5-6 chambres (env. 80 m²). On obtient sans fatigue un brillant de miroir ne gardant pas la trace des pas. Le parquet est lavable, et son éclat dure des semaines et des mois.

La ménagère véritablement économe utilise donc uniquement



KINESSA

Droguerie LAPP, Fribourg.

Cours de dessin

Travaux manuels pour garçons et fillettes, le jeudi. Prix : Fr. 5.— par mois. — S'adr. : Mme Bon-Barone, prof., rue St-Pierre, 12. 15233

Mesdames,

S'il vous faut un beau manteau, un costume tailleur, une robe habillée, adressez-vous en toute confiance à

Madame Clément-Dietrich

RUE ST-PIERRE, 16

Vous serez sûrement satisfaites de son travail.

VARICES Baume St-Jacques

de C. Trautmann, pharmacien, Bâle. Prix : 1 fr 75. Contre les plaies, ulcérations, brûlures, jambes ouvertes, hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczémas, coups de soleil. Dans toutes pharm

Dépositaire général: Pharmacie St-Jacques, Bâle

Pour l'hiver

un grand stock de coussins et de duvets, très bonne qualité, à des prix de réclame:

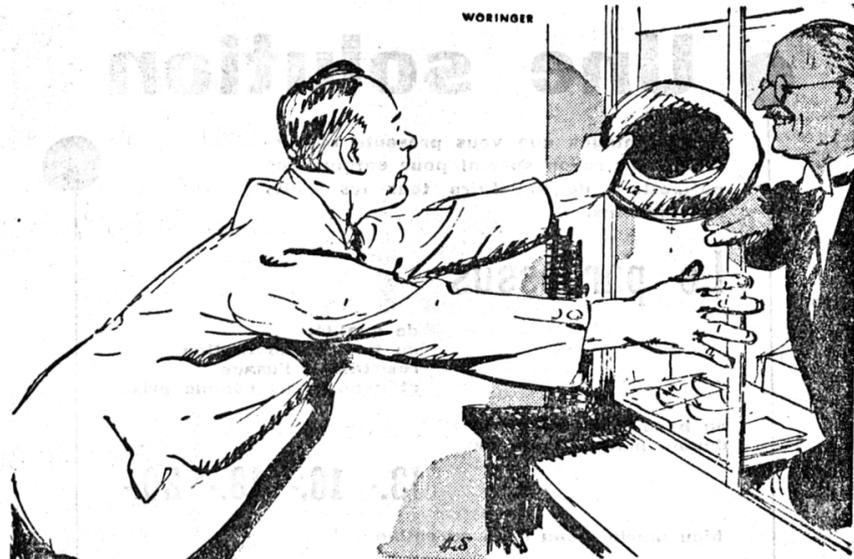
Oreillers à Fr. 5.-
 Traversins, depuis Fr. 6.-
 Duvets pour 1 place à Fr. 25.-
 Duvets pour 2 places à Fr. 29.-

Profitez de cette occasion.

TH. STRUB

Ameublements, rue du Temple, 5

Imprimerie St-Paul, Fribourg
 ENVELOPPES AVEC et SANS IMPRESSION



TIRAGE 20 NOVEMBRE 1934

Voilà qui est dit, n'est-ce pas! Nous nous trouvons donc peu avant la "clôture du guichet". D'autant plus que tous les billets seront vendus bien avant cette date, dans quelques semaines déjà. Si donc vous voulez, vous aussi, "risquer" de gagner le gros lot de

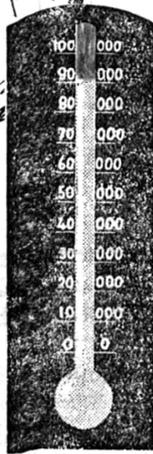
1/4 de Million

ou l'un des autres lots-gagnants, courez alors à la poste et versez sur compte de chèques III 10 026, Loterie Seva, Berne, Fr. 20.— (plus au total 40 cts pour port) pour chaque billet désiré. Dorénavant le timbre-date décide le rang de l'expédition des billets.

Nous répétons: Chaque série complète de 10 billets (chiffres finissant par 0 à 9) contient sous garantie 1 lot-gagnant.

Garantie: La somme totale des lots-gagnants atteint 1 million de francs. Ce montant est déjà déposé sur compte-bloqué à la Banque Cantonale de Berne.

Toutes les Banques et Recettes-de-District bernoises tiennent également les lots SEVA à votre disposition.



9/10 de tous les billets SEVA déjà vendus!

Tirage 20 Nov. 34

Demoiselle

sérieuse cherche chambre et pension dans intérieur confortable.

S'adresser par écrit sous chiffres P 41371 F, à Publicitas, Fribourg.

Pommes du Valais

le kg.
 Canada 1^{er} choix 0.40
 Franceuseau 0.30
 Reinettes 0.30
 en caisses de 35 kg. env. Dondainaz, Charrat. 700-3

Assurez-vous d'abord du talent musical de votre enfant en jouant à peu de frais, un

piano

Schmidt-Flohr que vous choisirez dans notre exposition. Plus tard, si vous vous décidez à acheter l'instrument, on tiendra compte de la location jusqu'à une année. Vous êtes invités à visiter notre exposition, sans aucune obligation de votre part, nous vous conseillons

141 Y
 A. Schmidt-Flohr S. A.

34, r. du Marché, Berne



COURROIES DE TRANSMISSION

cuir - caoutchouc
 Prix avantageux

E. WASSMER, S. A.
 Fribourg 47-16

Poissons frais! Saison d'hiver!

GABILLAUD, COLIN, FILET SOLE, SAUMON frais, etc...

POISSONS DU LAC, pêchés du jour

Très bon MARCHÉ! PROFITEZ!



Au Faisan Doré

J. AELLEN Tél. 9.37
 Rue du Tir, 15 Fribourg

VENDREDI matin: GRANDE VENTE

Magasin: Rue du Tir, 15 — Banc aux Cordeliers
 Service à domicile — Expédition par poste et C. F. F.

Café

Petit immeuble locatif avec bon café, à vendre, à Lausanne. Ecrire sous chiffres R 12447 L, à Publicitas, Lausanne.

Cantique des journées missionnaires

par J. Bovet

0.10 l'exemplaire; 1 fr. la douzaine

AUX LIBRAIRIES ST-PAUL, FRIBOURG

Place Saint Nicolas — Boulevard de Pérolles

Mazout Mazout Mazout

Houilles Briquettes Cokes Anthracite

Sapin et hêtre secs

ROM. STEINAUER S. A.

Gros Détail
 Tél. 9 52 10. AV. DE LA GARE Tél. 9.52



A l'occasion de la SEMAINE SUISSE

nous mettons en vente une grande quantité d'articles de fabrication suisse et tout à des prix

Notre riche assortiment contient des articles de tous les cantons de la Suisse. Faute de place, nous ne vous donnons ci-dessous qu'un petit aperçu de quelques cantons.

excessivement avantageux

ARTICLES DE FABRICATION BERNOISE

Assiettes porcelaine blanche

épaisses, pour restaurants et particuliers à dess. 19 cm. -.60 plates ou creuses 23 c. -.75

Cuillères et fourchettes

marque Atlas, joli dessin, métal inusable la pièce -.50

Cuillères à café assort. -.35

Louche à soupe belle exécution 1.95

Devant de porte rayé, à franges, av. dessin, gr. 35x60 cm., la p. -.95

Devant de porte tapis brosse bonne qualité, la pièce 1.95

Caleçons maco « Eskimo » pour messieurs, article chaud, la pièce 1.95

Camisoles maco « Eskimo » pour messieurs, longues manches, la pièce 1.95

Chaussettes laine pr messieurs en gros tricot beige et gris, la paire -.85

Bas de laine pour dames tricotés 1x1, couleur à choisir, la paire 1.25

Draps de lit molleton

en blanc, rouge, gris et beige, bordés rayures
gr. 170x220 150x200 140x190
la pièce 3.75 2.75 2.55

FABRICATION BERNOISE, ZURICOISE et THURGOVIENNE

Flanellette rayée largeur 75 cm. bonne qualité pour lingerie d'enfant, le mètre -.35

Finette blanche 80 cm. le m. = 95 -.75

Toile écrue pour draps de lit largeur 150 cm. -.75 largeur 180 cm. le mètre -.95

Toile blanche pour draps de lit largeur 150 cm. 1.25 largeur 180 cm. le mètre 1.45

Toile blanche renforcée 180 cm. 1.75

Mérinos deuil ou coul. 100 cm. -.85

Popeline unie pr tabliers larg. 120 cm., bleu roi, rouge, blanc, le mètre -.95

JURA BERNOIS

Montre-bracelet pour dames monté sur ruban reps 3.50

Montre-bracelet pour hommes cadran Radium, bracelet cuir 3.50

FABRICATION GENEVOISE

Cravates sur système la pièce -.50

Cravates à nouer Grand assortiment de dessins, bel article

Série I -.50 Série II -.75 Série III -.95

FABRICATION SCHAFFHOUSOISE

Gaine élastique 30 cm. rose, 4 jarretelles 2.90

Serre-hanches tissu élastique rose en bleu, la pièce 4.- 3.50

FABRICATION BALOISE

Bretelles pr enfants avec pattes cuir -.50

Pattes de bretelles monture celluloid gris et beige, les 3 p. -.25

Fixe-chaussettes élastique soie, plaque reps, la paire -.50

FABRICATION GLARONAISE

Descente de lit bouclé, joli dessin grand modèle 5.25

Descente de lit haute laine, dessin moderne, gr. modèle 7.75

ARTICLE DE FABRICATION ZURICOISE

Draps de lit toile écrue ourlet gr. 150 2.- gr. 165 2.50 gr. 180 3.-

Draps de lit toile blanche ourlet gr. 150 3.- gr. 165 3.50 gr. 180 4.-

Draps de lit toile blanche feston gr. 150 4.- gr. 165 4.50 gr. 180 5.50

Draps de lit toile blanche ourlet à jour gr. 150 4.50 gr. 165 5.- gr. 180 5.50

Tissu laine pour robes uni granité, largeur 95 cm., le mètre 2.75

Tissu laine pour robes chiné largeur 100 cm., belles teintes, le mètre 3.50

Tissu mi-laine pr robes d'enfants pied de poule rouge, gris, vert, noir, larg. 80 cm., le mètre 1.45

PARAPLUIES

pour hommes, poignée recourbée
pour dames | poignée recourbée
pour enfants | ou droite
pour fillettes | chaque pièce 2.50

Glace cadre bois 19x13 cm. -.80

Tabliers caoutchouc uni para épais, gr. 98/64 cm. 1.90

couleur à choisir la pièce

Toile cirée largeur 85 cm. 100 cm. très bonne qualité dessins à choisir, le mètre 1.40 1.75

Lacets souliers golf 60 cm. -.25

Lacets souliers longueur 90 cm. noir, qualité forte les 8 paires -.50

Tapis de table coul. à franges 100/130 110/130 130/130 170/130 200/130 1.55 1.90 2.70 3.50 3.90

Articles de fabrication tessinoise

Chemise de jour flanelle rayée, col rond ou carré, pour dames la pièce 1.75

Chemise de jour finette blanche, motif brodé, pour dames la pièce 1.75

Chemise de nuit pour dames broderie, longues manches, finette blanche la pièce 3.80

Chemise de nuit pour dames, flanelle rayée, longues-manches, la pièce 2.95

Pyjamas pour dames, flanelle unie, col et manchettes uni 5.90

Pyjamas pour fillettes flanellette unie, col rond et manchette, ceinture Gr. 5-7 3.90 Gr. 9-11 4.90 Gr. 13-15 4.90

Même article pour garçons, au même prix

Chemise pour messieurs tissu fantaisie, 2 cols, plastron doublé 4.50

Chemise pour messieurs col rabattu, empesé, plastron doublé 4.90

ARTICLES DE FABRICATION

FRIBOURGEOISE

Cordes à lessive

Aloes blanc, article très solide
50 40 30 25 m.
2.50 1.90 1.50 -.95

Encaustique à parquet marque Perlum, la boîte de 700 gr. -.95

Pantalons golf p. garçons tissu fantaisie, gr. 65 à 80 cm. 4.90

Pantalons golf pour jeunes gens, gr. 85 à 95 cm. 5.90

Pantalons forme droite tissu velours, à côtes brun ou marine Gr. 40 45 50 55 cm. 4.- 4.50 4.90 5.50

Pantalons mi-drap doublé Gr. 40 4.- Gr. 45 4.25 Gr. 50 4.50 Gr. 55 4.75

Pantalons pour hommes forte cotonne, entièrement doublés, t. tailles 6.90

Pantalons pour hommes en drap solide la pièce 7.90

CANTON DE Zoug

Seau à eau fer galvanisé, 26 cm. 1.95

Baquets ronds fer galv. 2 anses 32 cm. 2.-

Baquets ovales fer galv., 2 anses, 48 c. 3.50

Seau de toilette émail blanc, couvercle, 22 cm. 5.-

FABRICATION ST-GALLOISE

Sacs à provision cuir, 38 cm. 3.90

Sacs à provision cuir ferm. éclair 4.90

Serviettes cuir pression et serrure 30x22 3.75

COLS POUR DAMES

jolis modèles, formes nouvelles -.45 -.55

en crêpe de Chine artif., blanc doublé -.95

crêpe soie artif., mat avec nœud 1.25

Col châle moderne, garni organdi 1.50

MOUCHOIRS

Mouchoirs blancs, bord coul. 28 c. la 1/2 dz. -.65

Mouchoirs blancs p. messieurs, 44 cm. la 1/2 dz. 1.25

Mouchoirs blancs maco, bord coul. la 1/2 dz. 1.75

FABRICATION ARGOVIENNE

Pantalons directoire enfants 30-35 cm. 40-45 cm. coton et soie eskimo couleur 1.25 1.50

Pantalons directoire laine et soie double fond teintes pastel, gr. 50 à 65 cm. 1.95

Camisoles coton crème, longues manches, décolletage en pointe -.95

Camisoles pure laine gr. côtes 2x2 blanc 40-45 cm. 50-55 cm. 65-70 cm. 1.55 1.90 1.95

Culottes-guêtres tricoté laine genre main 2.50

FABRICATION VAUDOISE

Couverture laine bord jacquard gr. 170x210 14.- gr. 140x190 10.-

Couverture coton brun av. bord. gr. 120x170 2.90

Garniture de toilette pot à eau et cuvette faïence décorée, les 2 pièces 3.90

Vase de nuit assorti, même décor 1.05

Pot à lait faïence décorée, 1 litre 1.-

A LA VILLE DE PARIS

Rue de Lausanne ? ? ? ? ? urg

Lingerie finette pour dames

l'article indispensable à des prix populaires



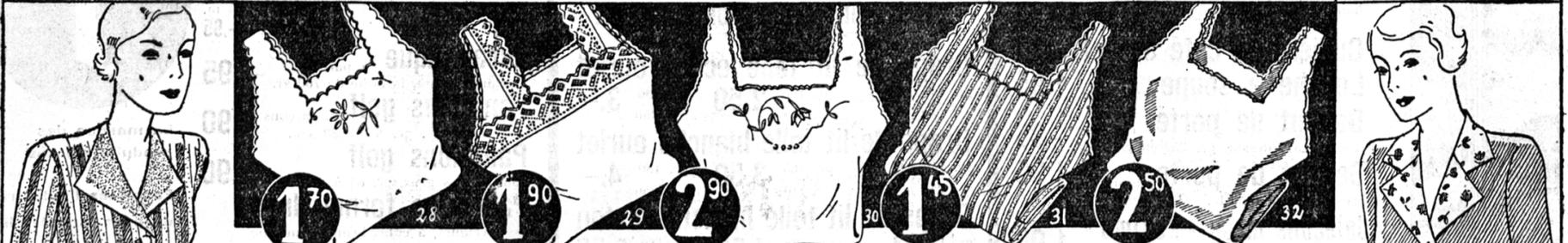
Chemise de nuit pr dames, finette blanche de qualité d'usage, festonnée et brodée **2⁹⁵**

Chemise de nuit en finette molletonnée, col châle, jolie broderie, festonnée tout le tour **3⁴⁵**

Chemise de nuit, spéciale pour dames fortes, en croisé molletonné, forme extra large, l'article pratique en 130 cm. de long **3⁹⁰**

Chemise de nuit pour dames, en croisé molletonné, qualité supérieure, jolie garniture ton opposé **3⁹⁰**

Chemise de nuit pour dames, en excellent croisé blanc, nouvelle garniture couleur avec fleurlette, jour échelle, très bel article **4⁹⁰**



1⁷⁰

1⁹⁰

2⁹⁰

1⁴⁵

2⁵⁰

Chemise de jour p. dames, blanche, en finette, tour feston, brod. **1⁷⁰**

Chem. de jour p. dames, finette bl., qualité d'usage. **1⁹⁰**

Chemise de jour, spéc. p. dames fortes, belle qual. finette bl., brod. **2⁹⁰**

Chem. de jour p. dames, flanelle rayure, festonnée tout le tour **1⁴⁵**

Chem. de jour p. dames, forme empire, av. festons tout le tour **2⁵⁰**



3⁹⁰

1⁹⁵



3⁹⁰

4⁹⁰

6⁵⁰

Chem. de nuit p. dames, chaude, facon ouv. devant **3⁹⁰**

Chem. de nuit p. dames, flanel. unie, garnie fant. **4⁹⁰**

Chem. de nuit p. dames, nouv. av. ravissante garn. **6⁵⁰**

2⁹⁵

4⁵⁰

Pyjama p. dames, flanelle larges rayures, garni en ciel ou en rose, gr. I, ton opposé, jolis coloris **3⁹⁰**

Chem. nuit, fillette, flanelle unie, jolie garn. fant. en ciel ou en rose, gr. I, tailles sup. en proportion **1⁹⁵**

Pyjama p. fillettes, belle flanelle rayée coul. gr. choix de coloris, excell. forme. Gr. I, tailles sup. en prop. **2⁹⁵**

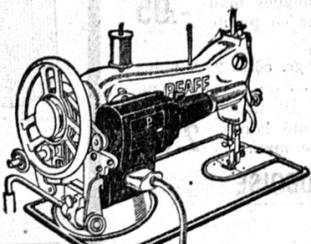
Pyjama p. dames, en flanelle saumon garni ciel et manch. fant. à fleurs **4⁵⁰**

Grands Magasins **KNOPE** Fribourg

Voyageur

Maison Suisse romande, bien introduite dans la région, confierait ses produits à la provision à voyageur actif visitant déjà les épiceries, droguistes et pharmaciens du canton de Fribourg. Offres sous chiffres N 9775 X, Publicitas, Genève.

MAUX DE TÊTE **CÉPHALINE** Migraines Douleurs Petitat. pharm. Yverdon Insomnies
Antinévralgique préféré, sans effet nuisible Plus de 35 ans de succès 410-1
Fr. 1.75 la boîte Toutes pharmacies



Pfaff
Le nouveau moteur (Pfaff)
avec lumière, s'adapte à chaque machine, peu importe la marque, et ne coûte que
Fr. 100.-- comptant
E. WASSMER, S. A.
FRIBOURG

D^r OBERSON, Fribourg
Nouveau domicile : Pérolles 10
2^{me} étage

reçoit le matin, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2
l'après-midi, de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2
et sur rendez-vous, tous les jours, sauf le dimanche. 14326

Cours spéciaux de perfectionnement

Ces cours commenceront à 4 heures du soir, le **samedi 20 octobre** pour les apprentis du **bâtiment**; le **23 octobre** pour les apprentis de langue allemande et le **mercredi 24 octobre** pour les apprentis de l'alimentation.
Finance pour les cours :
Fr. 3.— pour les apprentis dont le patron fait partie de la Société des Arts et Métiers.
Fr. 5.— pour les apprentis dont le patron ne fait pas partie de la Société.
S'inscrire chez le président de la **Société des Arts & Métiers**, M. D. Zwimpfer, négt., Pont-Muré, jusqu'au **vendredi 19 a. c.**, au plus tard. Passé cette date, aucune inscription ne sera acceptée.

Pour la Fête du Christ-Roi

Rouziec. **Le Christ-Roi** Fr. 2.40

Sigismond **La théologie de la Fête du Christ-Roi**
Prix : Fr. 1.25

Chambat **La royauté du Christ**
selon la doctrine catholique
Prix : Fr. 1.25

Mois du Rosaire et du Christ-Roi
Prix : Fr. 1.20

La Fête de la Royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ
Prix : Fr. 0.50

LE CHRIST-ROI Fr. 0.50

En vente aux **LIBRAIRIES SAINT-PAUL**
Place Saint-Nicolas — Boulevard de Pérolles.

Me JEAN MARMIER
Docteur en droit
avocat

FRIBOURG
Grand'rue, 14 — Tél. 2.44

Consultations à Estavayer-le-Lac
tous les mercredis

La mode **FRANÇAISE**

Maison de Raemy
Modèles exclusifs créés par artistes modelistes
de PARIS

Grandes variétés pendant toute la saison et dans tous les

prix
MODERNISATION — TRANSFORMATIONS
Plumes, aigrettes, paradis 15206
Prix de fabrique



Confections pour dames
MANTEAUX, robes, costumes, blouses, jupes, etc.
Articles tricotés
Tissus en tous genres. Prix modérés.
J. Monney,
23, avenue de la Gare, Fribourg.

ON DEMANDE

à louer 1 maison avec quelques poses de terre. S'adresser sous chiffres P 41355 F, à Publicitas, Fribourg.

Ecole de commerce RUDY
BERNE

Téléphone 31.030
Boulevard, 35
Fondée en 1875

COURS D'ALLEMAND
COURS COMMERCIAUX

Le 25 octobre.

Comptabilité, sténographie Aimé Paris, dactylographie, correspondance, calcul, etc.
Résultats assurés.

Placement des élèves. Meilleures références. Prosp. sur demande.

A LOUER

appartements de 3 et 5 pièces. 14541
S'adresser à **M. G. de Weck**, rue de Romont, 18, 11^{me} étage.

Toujours

Porto Authentique Fr. 1.95
Malaga Authentique 1.45
Maison Jos. Baserba,
Fribourg